



FAMILLES EN MOUVANCE

PARTENARIAT DE RECHERCHE

Bulletin de liaison, volume 12, été 2015

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Une nouvelle programmation scientifique
pour le partenariat Familles en mouvement 2

Chiffrer les solidarités familiales 5

Travailleuses pauvres, flexibilité de l'emploi et
conciliation famille-travail 9

La FAFMRQ : 40 ans de luttes. 14

La représentation des personnes inaptes :
un champ d'activité et d'étude peu connu 19

Avoir ou non un (nouvel) enfant en contexte de
recomposition familiale. 25

Nouvelles des partenaires 27

Publications récentes. 31

Activités du partenariat 37

REGARDS CROISÉS SUR LES FAMILLES CONTEMPORAINES: ENJEUX SOCIAUX ET JURIDIQUES

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE POUR LE PARTENARIAT FAMILLES EN MOUVANCE

Au nom de toute l'équipe du partenariat de recherche Familles en mouvance, nous avons le plaisir de vous présenter ce premier bulletin de la programmation 2014-2018.

Cette programmation intitulée «Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques» rassemble plus d'une trentaine de projets de recherche qui s'articulent autour de trois axes :

- 1° la pluralité normative entourant les liens conjugaux,
- 2° la pluralité normative entourant les liens de filiation,
- 3° les politiques sociales face aux réalités familiales.

Dans cette VI^e phase de son existence, le partenariat réunit une dizaine de chercheurs et une dizaine de collaborateurs issus de plusieurs universités et spécialisés dans différentes disciplines, cinq partenaires des milieux communautaires et quatre partenaires des milieux gouvernementaux.

En plus de ses activités de recherche et de diffusion (conférences-midi, classe de maîtres, colloques...), l'équipe s'est attelée à la création de l'Observatoire des réalités familiales du Québec. Celui-ci rassemblera, sur une seule plateforme accessible au grand public, les recherches les plus récentes sur les

familles de toutes les régions de la province.

Nous vous invitons à visiter le site de l'Observatoire : www.observatoirefamille.inrs.ca, mais aussi le nouveau site du partenariat pour connaître plus en détail notre programmation et nos activités : www.partenariat-familles.inrs.ca.

Enfin, le partenariat fêtera en 2018 son 25^e anniversaire! Nous vous tiendrons informés des activités qui se préparent pour souligner en grand cet événement.

Bonne lecture!

Hélène Belleau
Directrice scientifique

L'ÉQUIPE DU PARTENARIAT

La direction du partenariat est sous la responsabilité scientifique d'**Hélène Belleau**, professeure et chercheure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS et sous la responsabilité de **France Veilleux**, directrice de la recherche, de l'évaluation et de la statistique au ministère de la Famille et coresponsable pour les partenaires.

Les chercheurs de l'équipe appartiennent à plusieurs

universités et institutions d'enseignement et de recherche. Ils sont formés dans diverses disciplines des sciences sociales (démographie, droit, sociologie, anthropologie, travail social, histoire) et s'intéressent depuis de nombreuses années à différents aspects de la famille comme objet de recherche.

Les partenaires communautaires et gouvernementaux de

l'équipe sont des acteurs importants du champ famille. Fédérations d'associations ou organismes, les partenaires communautaires mènent des actions de mobilisation, de concertation, de réflexion et de formation.

Quant aux partenaires gouvernementaux, ils œuvrent à la planification et à l'élaboration de politiques touchant la famille.

Chercheurs

Hélène Belleau, Laurence Charton, Marie-Soleil Cloutier, Renée B. Dandurand, Benoît Laplante, Denise Lemieux, Françoise-Romaine Ouellette et Myriam Simard du Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS; Marianne Kempeneers et Solène Lardoux de l'Université de Montréal; Carmen Lavallée de l'Université de Sherbrooke; Nathalie St-Amour de l'Université du Québec en Outaouais; Philippe Pacaut du ministère de la Famille et Michelle Giroux de l'Université d'Ottawa.

Partenaires communautaires

la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ, Sylvie Lévesque), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF, Louisane Côté), Relais-femmes (Danielle Fournier et Anne St-Cerny), la Coalition des familles LGBT (Mona Greenbaum) et le Réseau pour un Québec Famille (Marie Rhéaume).

Partenaires gouvernementaux

le ministère de la Famille (France Veilleux), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Anne-Marie Fadel), le Curateur public du Québec (Gilles Dubé et Mylène Des Ruisseaux) et le CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, Centre affilié universitaire (Lyne Chayer).



FAMILLES EN MOUVEMENT

UN PARTENARIAT DE RECHERCHE SOCIALE INTERDISCIPLINAIRE ET INTERSECTORIELLE

Depuis sa création en 1993, le partenariat se consacre à l'avancement et à la mobilisation des connaissances scientifiques sur les réalités familiales. Le partenariat est aussi un catalyseur d'échanges et de collaborations entre ses partenaires universitaires, gouvernementaux et communautaires. Il contribue ainsi à éclairer l'élaboration des politiques et des actions collectives qui s'adressent aux familles.

NOS PARTENAIRES 2014-2018

La direction du partenariat est assurée par Hélène Belleau (INRS) et France Veilleux (ministère de la Famille).

PARTENAIRES CHERCHEURS

CENTRE D'URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ DE L'INRS

Hélène Belleau (sociologie)
Laurence Charton (sociologie et démographie)
Marie-Soleil Cloutier (géographie)
Renée B. Dandurand (anthropologie)
Benoît Laplante (démographie)
Denise Lemieux (sociologie)
Françoise-Romaine Ouellette (anthropologie)
Myriam Simard (sociologie)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Marianne Kempeneers (sociologie)
Solène Lardoux (démographie)

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Carmen Lavallée (droit)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Nathalie St-Amour (travail social)

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Philippe Pécourt (démographie)

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de la Famille
Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Le Curateur public
Le CS55-CAU de Bordeaux-Cardierville-Saint-Laurent

PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

La Fédération québécoise des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
La Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
La Coalition des familles lesbiennes, gais, bisexuelles et transgenre (CF-LGBT)
Relais-femmes

PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2014-2018

REGARDS CROISÉS SUR LES FAMILLES CONTEMPORAINES : ENJEUX SOCIAUX ET JURIDIQUES

Le partenariat s'intéresse aux transformations de la famille et de son environnement. Celles-ci témoignent de modifications profondes dans l'organisation sociale et symbolique de la parenté. Union libre, homoparentalité, procréation assistée, décompositions et recompositions familiales..., notre modèle familial de référence, qui liait la filiation au mariage, à la procréation et à la sexualité, s'est désarticulé. On assisterait à un éclatement de la cohérence normative (normes religieuses, sociales, juridiques, économiques, etc.) qui supportait traditionnellement l'institution sociale de la famille et de la parenté. Cette hypothèse d'une reconfiguration normative demande à être examinée plus finement au Québec. Il s'agit d'en cerner la nature et l'ampleur, mais aussi d'en comprendre les effets sur les pratiques des familles et plus largement sur les politiques sociales et sur les évolutions du droit.

ACTIVITÉS

Financement de projets de recherche
Formation d'étudiants
Publications
Transfert de connaissances
Colloques, journées d'étude et conférences
Bulletin de liaison



PARTENARIAT-FAMILLES.UCS.INRS.CA
partenariat-familles@ucs.inrs.ca

AXE 1

PLURALITÉ NORMATIVE ENTOURANT LES LIENS CONJUGAUX

- Enjeux sociaux et juridiques des transformations et de la multiplication des formes de conjugalité.
- Que signifie être un couple, pour la société, les individus, l'État ou le droit? Quelle liberté les individus ont-ils dans l'organisation de leur vie conjugale? Quelles contraintes, limitent cette liberté, et pour qui?

AXE 2

PLURALITÉ NORMATIVE ENTOURANT LES LIENS DE FILIAION

- Enjeux sociaux et juridiques des transformations de la filiation, de la parentalité et de la procréation.
- Comment le désir/non-désir d'enfant se met-il en œuvre? Comment la transmission des repères familiaux s'opère-t-elle? Comment les liens familiaux entre parents et enfants se régulent-ils?

AXE 3

LES POLITIQUES SOCIALES FACE AUX RÉALITÉS FAMILIALES

- Enjeux, pour l'État, des transformations des configurations familiales.
- Les reconfigurations familiales interpellent l'État dans son rôle de régulateur, d'assistance et de protection sociale. Comment se recompose le partage des responsabilités entre l'État, le marché, la communauté et la famille?

Le partenariat bénéficie du soutien financier du Fonds de Recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC).

CHIFFRER LES SOLIDARITÉS FAMILIALES

par Marianne Kempeneers, Alex Battaglini et Isabelle Van Pevenage
avec la collaboration d'Adrienne Gagnon, d'Émilie Audy et de Jessica Gerlach

Marianne Kempeneers est professeure titulaire au département de sociologie de l'Université de Montréal. Alex Battaglini est coordonnateur à la direction des affaires universitaires, corporatives et de la qualité au CSSS de Laval. Isabelle Van Pevenage est chercheure au Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale du CSSS Cavendish-CAU.

Depuis la politique de maintien à domicile de 1979 et le virage ambulatoire de 1995, le maintien à domicile des aînés est l'une des stratégies prisées par les dirigeants : non seulement cette mesure répond aux souhaits des aînés, mais le maintien à domicile apparaît comme une solution moins coûteuse que les soins en milieu hospitalier¹. Le maintien à domicile a toutefois pour conséquence de solliciter énormément les proches aidants avec le risque que ceux-ci, trop épuisés, ne soient plus en mesure d'apporter le soutien et les soins qui leur est demandé d'assurer. À terme, l'État pourrait être obligé de prendre en charge la santé des proches aidants affaiblis, en plus de celle des aînés privés du soutien de leurs aidants.

On peut dès lors se demander si, en prônant le maintien à domicile, l'État fait véritablement une bonne affaire. Pour répondre à cette question, notre groupe de recherche sur les solidarités familiales au Québec² a entrepris de calculer, soit de chiffrer, combien il en coûterait à l'État pour subvenir aux besoins des aînés s'il devait prendre le relais des proches aidants.

Cette recherche a été réalisée grâce au soutien financier d'InterActions, centre de recherche et de partage des savoirs du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent-CAU et du partenariat Familles en mouvance³.

LE PROCHE AIDANT : PREMIER RÉPONDANT

Dans cette étude, nous considérons comme proche aidant tout membre de la famille ou de l'entourage qui comble des besoins physiques, psychologiques ou sociaux d'une personne nécessitant du soutien, et cela, de façon non rémunérée et sans l'expertise nécessaire à la réalisation de certaines tâches. Le soutien fourni par les proches aidants constitue ce que l'on appelle l'aide informelle et s'oppose aux soins formels, qui eux, sont prodigués par des professionnels qualifiés et subventionnés par le gouvernement dans des institutions reconnues.

En 2013, 85 % des soins aux aînés étaient assurés par les proches aidants⁴. Le réseau familial est en effet la première source d'aide mobilisée en raison de sa proximité, de sa souplesse, de sa polyvalence et de sa gra-

1. LAVOIE J-P et al. (2014). « La responsabilité des soins aux aînés au Québec. Du secteur public au privé ». Étude IRPP. Consulté en ligne le 10 février 2015. <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/09/study-no48.pdf>.

2. Groupe de recherche associé au Département de sociologie de l'Université de Montréal, formé de sociologues, d'économistes et d'anthropologues.

3. Un carnet synthèse présentant les résultats de cette recherche sera disponible en avril sur le site web du centre de recherche InterActions au www.centreinteractions.ca.

4. HÉBERT, R.. (2013). Épisode 21 octobre. Dans M. Brisebois (réalisatrice), Émission *Tout le monde en parle*. Montréal : Radio-Canada; GERVAIS, L-M. (15 avril 2009). « Le travail des aidants naturels équivaut à 25 milliards de dollars ». *Le Devoir*, p. A4.

tuité. Les familles ressentent souvent une part de responsabilité à l'égard de leurs proches, ce qui contribue à leur réticence à recourir aux services formels. L'aide formelle n'est donc mobilisée qu'en dernier recours.

Des études ont démontré que les familles sont davantage à même d'apporter leur aide aux aînés lorsque l'État assure un soutien public substantiel, notamment par l'intervention d'aides professionnelles. À l'inverse, si les familles ne reçoivent pas de soutien de l'État, elles sont susceptibles de renoncer à aider, par épuisement. Il faut donc viser une combinaison optimale d'aides publiques et d'aides informelles⁵.

L'AIDE INFORMELLE SELON LE GENRE

Les femmes sont au cœur de l'aide informelle : elles fournissent plus d'heures de soins aux personnes âgées (11,9 heures de soins par semaine contre 7,6 heures chez les hommes) et le type d'aide qu'elles apportent est plus contraignant que celui fourni par les hommes. Elles s'occupent entre autres des soins personnels et médicaux, de la gestion et de la coordination des soins, des tâches ménagères et de la préparation de repas. L'implication des femmes est largement sous-estimée dans les statistiques officielles où l'aide fournie à un proche est parfois confondue avec les tâches domestiques, l'aide « naturelle » ou l'obligation de prendre soin d'un parent malade.

5. ATTIAS-DONFUS, C. (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie*, vol. 41, no 4, p. 643-684.

L'ÉPUISEMENT DES PROCHES AIDANTS

La majeure partie de la littérature sur les proches aidants fait état de l'épuisement des proches aidants⁶. Ils sont épuisés en raison de l'accumulation de responsabilités, de la difficulté à obtenir d'autres ressources d'aide, du manque de formation, de la lourdeur des tâches, des tensions et conflits inhérents à la vie familiale, de l'isolement, des conflits avec les professionnels de la santé, etc. Cet épuisement met en péril la santé physique et mentale des aidants et augmente le

risque qu'ils deviennent à leur tour un fardeau pour le système de santé. Une étude réalisée en 2012⁷ nous apprend que 32 % des proches aidants disent avoir une santé fragilisée et que 40 % signalent des problèmes de dépression ou de morosité. S'il veut éviter un épuisement total des proches aidants, et par conséquent une « démission » de leur part, il est nécessaire que l'État prenne certaines dispositions en leur faveur. Mais sans doute faut-il d'abord que l'État mesure les effets de cet épuisement sur les finances publiques.



6. LAVOIE, J.-P. et GUBERMAN, N. (2009). « Le partenariat professionnel – famille dans les soins aux personnes âgées. Un enjeu de reconnaissance », *Lien social et politiques*, vol. 62, p. 137-148 ; PAQUET, M. (1997). « La réticence familiale à recourir au soutien formel : un obstacle à la prévention de l'épuisement des personnes-soutien de personnes âgées dépendantes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, no. 1, p. 111-124 ; GUBERMAN, N., MAHEU, P. et C. MAILLÉ (1993). *Travail et soins aux proches dépendants*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 195 p.

7. REINHARD, S., LEVINE, C. et SAMIS, S. (2012) « Home alone: Family Caregivers providing Complex Chronic Care ». AARP Public Policy Institute, Washington, DC. 50 p.

CHIFFRER LES SOLIDARITÉS

C'est dans cette optique que nous avons calculé ce qu'il en coûterait à l'État si celui-ci devait assumer les tâches prises en charge par les proches aidants. La méthode du coût de remplacement généraliste nous a permis de calculer le montant total de la rémunération de la main d'œuvre qui serait nécessaire pour répondre aux besoins des aînés dans l'hypothèse où l'ensemble des proches aidants abandonnaient toute forme d'aide. Cette méthode consiste à transposer le salaire horaire d'un travailleur polyvalent qui effectuerait l'ensemble des tâches accomplies sur une base bénévole. La méthode est simple, directe et appropriée pour l'évaluation du travail domestique non rémunéré.

En 2007, les données disponibles pour le Québec⁸ révélaient que 728 000 aidants âgés de plus de 45 ans offraient des soins à des personnes âgées de 65 ans et plus souffrant d'un problème de santé ou d'une limitation physique de longue durée. Ces aidants, bien souvent le conjoint, la conjointe ou l'enfant de la personne âgée dispensaient en moyenne 10,1 heures d'aide par semaine, ce qui représente un total de 382 millions d'heures par année. Au salaire minimum (10,35 \$/h), il en coûterait près de 3,95 milliards de dollars par année à l'État québécois. Et sur la base du salaire moyen d'une aide à domicile (24,94 \$/h), il en coûterait près de 10 milliards de dollars annuellement. Un coût que nous devons ajouter au 2,9 \$ milliards de dollars que coûtent actuellement les soins de longue durée⁹.

BIEN PLUS DE 2,9 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

À ce qu'il en coûte actuellement à l'État, nous devons ajouter les coûts directs et indirects des soins informels. Bien qu'ils s'inscrivent dans une logique d'échanges non marchands et s'appuient sur le principe de réciprocité, les soins informels ne sont pas gratuits !

D'abord, les aînés bénéficiant de soins informels et les proches aidants sont souvent amenés à déboursier des frais, par exemple pour des dépenses en matière de transport, de médicaments ou d'équipements.

De plus, quand le proche aidant travaille, son rôle d'aidant a souvent un impact sur sa productivité. Il doit

se faire remplacer, s'absenter, interrompre ses journées de travail, prendre des congés non rémunérés, passer de temps plein à temps partiel, etc. L'ensemble des entreprises québécoises perd chaque année en moyenne 100 millions de dollars en raison des absences des proches aidants¹⁰. Il en coûte également à l'État de compter sur les proches aidants pour offrir des soins aux aînés, notamment en taxes et impôts perçus en moins et en programmes sociaux, particulièrement dans le cas où les proches aidants doivent quitter leur emploi.

Ces constats et calculs étant posés, nous avons réfléchi aux moyens d'optimiser le soutien aux aînés en tenant compte de l'épuisement et du risque de démission des proches aidants : comment s'assurer que les proches aidants, pierre angulaire du système de santé, continuent d'offrir des aides adéquates aux aînés ?

PRINCIPES DIRECTEURS

Des organisations se préoccupant des enjeux liés à la réalité des proches aidants tels l'APPUI, le RANQ ou encore la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille ont fait des recommandations concrètes en vue d'adéquatement soutenir le travail des proches aidants. Un ensemble de principes directeurs peut en être dégagé.

1. Miser sur le partenariat entre l'État et les familles

Le secteur formel et le secteur informel doivent pouvoir travailler de pair afin de répondre adéquatement aux besoins des aînés. En reconnaissant l'expertise du secteur informel et en diminuant les rapports de pouvoir au sein de la prise en charge de l'aîné, les parties pourraient mutualiser leurs expertises.

2. Inverser la logique actuelle voulant que l'état soit considéré comme une ressource de deuxième ligne, après la famille. Nous préconisons au contraire « l'État d'abord, la famille ensuite »

Par souci d'égalité pour les individus qui n'ont pas accès à des services informels offerts par leur entourage, l'État devrait offrir un service égal à toutes les

8. ESG 2007, tableaux des soins No 89-633-X

9. VALLÉ, P. (23 novembre 2013). Assurance autonomie - Toute privatisation ne se fait pas sans danger. *Le Devoir*, p. H3.

10. DUXBURY, I., HIGGINS, C. et SCHROEDER, B. (2009). *Balancing Paid Work and Caregiving Responsibilities: A Closer Look at Family Caregivers in Canada*. Ottawa: ressources humaines et Développement des compétences Canada.

personnes dans le besoin, indépendamment de la présence ou non de proches aidants. De ce fait, l'État devrait être le premier pourvoyeur de soins et assurer des services adéquats pour tout un chacun.

3. Augmenter la part des services publics

Augmenter la part des services formels dans la prise en charge des aînés permettrait entre autres de contrer l'épuisement des aidants et de diminuer les nombreux effets négatifs de la prise en charge des aînés par les proches aidants, tant en termes de santé physique et mentale des aidants qu'en termes économiques. Une augmentation des services permettrait une plus grande souplesse des soins attribués et favoriserait la personnalisation des soins.

4. Reconnaître le statut du proche aidant et l'importance de son travail

Nous ne sommes pas en faveur d'une rémunération directe des proches aidants, cependant nous soutenons que ceux-ci doivent être reconnus dans l'exercice de leur fonction.

Pour consulter la synthèse de la recherche :

http://www.centreinteractions.ca/fileadmin/csss_bcs/Menu_du_haut/Publications/Centre_de_recherche_InterActions/Publications/carnets_synthese_4_final.pdf

TRAVAILLEUSES PAUVRES, FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI ET CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

QUELLES RÉALITÉS TEMPORELLES¹?

par Annabelle Seery

Annabelle Seery prépare un doctorat en sociologie à l'Université de Montréal sous la direction de Hélène Belleau.

Dans les pays dits industrialisés, la conciliation famille-travail est depuis plusieurs décennies un sujet de réflexion important, tant dans les médias que dans les recherches universitaires. Pour cause : même si les femmes ont accédé massivement au marché du travail rémunéré, elles continuent à assumer les tâches de la vie familiale qui leur incombent auparavant. En dépit d'une plus grande implication des hommes auprès des enfants, les femmes demeurent les responsables des tâches ménagères, de l'organisation familiale, des soins aux enfants et aux proches-dépendants – travail non-rémunéré et peu valorisé. C'est pourquoi nous traiterons ici plus particulièrement des mères travailleuses.

Alors que la conciliation famille-travail est souvent abordée pour les personnes aisées qui ont des ressources financières stables et suffisantes pour faire vivre leur famille, qu'en est-il des travailleuses pauvres² ?

Ces dernières forment un groupe de plus en plus important avec la précarisation du marché du travail et sont proportionnellement les plus nombreuses à avoir des responsabilités familiales élevées (Lippell *et al.*, 2011). Les personnes à faible revenu sont celles qui consacrent le plus de temps aux soins de proches-dépendants (enfants ou adultes) et ce, pour deux raisons : 1° les personnes plus démunies financièrement sont plus souvent malades et souffrent davantage de maladies chroniques et 2° les travailleurs au bas de l'échelle n'ont pas les moyens d'externaliser le travail de soin (Heyman, 2005). De plus, les emplois à bas salaires qu'occupent ces femmes sont la plupart du temps accompagnés d'horaires atypiques et de peu de protections sociales.

Un des éléments clés de la conciliation famille-travail est le temps : comment les parents font-ils pour avoir le temps de travailler contre rémunération et de s'occuper de leurs enfants et de leur foyer tout à la fois ? Le Québec offre aux familles des politiques et mesures

1. Ce texte est une synthèse d'un précédemment paru : A. Seery (dir. H. Belleau). « Les travailleuses pauvres et la conciliation famille-travail : quelles réalités temporelles ? », *Cahier du GIREPS*, no 5, [en ligne](#).

2. Pierre-Joseph Ulysse rappelle que la notion de travailleurs pauvres est complexe, multidimensionnelle et intimement liée à la précarisation du marché du travail dans les dernières décennies. Il définit les travailleurs pauvres comme ceux qui ne réussissent pas, « en dépit de leur effort de travail, à satisfaire leurs besoins de base de manière

autonome » (2014 : 13). Au-delà de la rémunération, cette notion caractérise les individus qui occupent des emplois offrant très peu de protections sociales (assurances complémentaires, régime de retraite) et un faible accès à la syndicalisation.

jugées généreuses, comme les services de garde à contribution réduite et les congés parentaux bonifiés depuis 2006. Toutefois, le Québec peut être critiqué sur le fait qu'il ne propose que des normes minimales en ce qui concerne le temps de travail³ (Bernstein, 2011; St-Amour et Bourque, 2013). Or, 1 861 862 personnes en 2012⁴ occupaient un emploi assujéti aux normes minimales offertes par la Loi sur les normes du travail. Cette situation laisse aux employeurs la possibilité d'imposer flexibilité et imprévisibilité à leurs employés.

Avant d'aborder les arrangements de garde des travailleuses pauvres, nous présenterons divers visages de la flexibilité en emploi. Ces éléments nous permettront d'éclairer un aspect peu présent dans les réflexions qui ont cours tant sur le travail qui rend pauvre que sur la conciliation famille-travail : les enjeux temporels liés à l'articulation d'un travail précaire aux responsabilités associées au travail de soins.

TENSIONS TEMPORELLES ET FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI

La flexibilité de l'horaire et du régime de travail

La flexibilité de l'horaire de travail est parfois proposée comme élément clé favorisant une meilleure conciliation entre responsabilités familiales et professionnelles. Toutefois, cette « flexibilité » n'entraîne pas les mêmes conséquences selon qu'elle est exigée par les employeurs en termes de disponibilité au travail ou ce qui permet aux personnes d'aménager leurs heures de travail. Ce deuxième type de flexibilité, que Bouffartigue (2005) qualifie de « norme flexible autonome », renvoie aux emplois occupés notamment dans des postes de cadre ou des professions libérales. Ces travailleurs et travailleuses bénéficient d'une grande latitude dans l'aménagement de leur temps de travail : banque de temps accumulé, possibilité d'échanger des heures avec un collègue, semaine de travail réduite sur une

base volontaire (Lippel *et al.*, 2011). Cette flexibilité faciliterait la gestion des responsabilités professionnelles et familiales et favoriserait une meilleure santé physique et mentale (St-Amour et Bourque, 2013). Cette flexibilité d'horaire qui peut s'accompagner d'une grande charge de travail, est aussi reconnue monétairement, ce qui n'est pas le cas de la « norme de flexibilité hétéronome » (Bouffartigue, 2005). Ce type de flexibilité renvoie plutôt à la flexibilité imposée par les employeurs aux travailleurs et, surtout, aux travailleuses. Bouffartigue parle de « "compétences temporelles" fondées sur la disponibilité, voire la "corvéabilité" » pour les femmes occupant des emplois peu qualifiés dans les services aux personnes (comme les services à domicile et le commerce de détail). Contrairement aux disponibilités temporelles requises par les « expertes », les femmes au bas de l'échelle voient leur flexibilité de temps invisibilisée par la nature même de leur travail : elles servent, prennent soin, dans leur emploi rémunéré, comme elles le font aussi dans la sphère privée.

Concrètement, les emplois aux horaires atypiques impliquent, au-delà du moment où les heures sont travaillées, le caractère « imprévisible et non-négociable » de plus en plus d'emplois (Bressé *et al.*, 2008 ; Bernstein, 2011). De plus, les travailleurs et travailleuses occupant ces emplois sont généralement surveillés de près, ce qui rend difficile la gestion de la vie familiale sur le lieu de travail (appels à faire pour l'école d'un enfant ou pour un parent âgé, par exemple). Pour les parents occupant ces emplois, s'absenter lorsque leur enfant est malade s'avère souvent compliqué et peut même mener à un congédiement (Dodson et Bravo, 2005).

Le travail à temps partiel peut aussi être perçu comme un moyen facilitant la conciliation famille-travail (St-Amour et Bourque, 2013 ; Lippel *et al.*, 2011). Toutefois des nuances s'imposent. St-Amour et Bourque (2013) avancent qu'il peut y avoir une différence selon que le temps partiel soit imposé par l'employeur ou « choisi » par l'employée. Lippel *et al.* citent quant à eux certaines études qui « soulignent la très grande précarité économique associée au travail à temps partiel, et le lien entre cette forme de travail et un accès plus limité à des bénéfices comme les congés de maladie et les fonds de pension » (2011 : 160-161).

3. Voir aussi à ce sujet les documents de l'organisme Au bas de l'échelle, groupe de défense des droits des personnes non-syndiquées. Dans un avis de 2004, Au bas de l'échelle explicite de nombreuses revendications en lien avec la Loi sur les normes du travail du Québec pour faciliter la conciliation famille-travail des travailleurs précaires.

4. Information consultée sur le site de la Commission des normes du travail, le 3 février 2015 : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/mission-et-clientele/index.html>.

Fudge (2011) conclut que, au final, le travail à temps partiel peut être encore plus difficile, puisqu'il limite la possibilité pour les femmes d'avoir des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Enfin, alors que les personnes ayant des revenus élevés peuvent utiliser certains aménagements pour réduire les tensions entre les responsabilités familiales et professionnelles (présence d'un des parents à la maison, mise en place d'un horaire flexible, externalisation de certaines tâches domestiques ou de soins), les familles à bas revenus n'y ont pas accès (Dodson, 2013). Les travailleuses au bas de l'échelle vivent avec une tension plus grande, une fatigue accrue (Pailhé et Solaz, 2010) et doivent mettre en place des arrangements particuliers de garde des enfants.

Les arrangements pour la garde des enfants

La précarité et la vulnérabilité des parents occupant des emplois au bas de l'échelle expliquent les difficultés, dans un contexte où leur pouvoir de négociation est très faible face à l'employeur, à demander et à obtenir de meilleures dispositions de temps de travail (Mayer, 2013). Puisque leur temps de travail est irrégulier, imprévisible et non négociable, se réduisent aussi leurs possibilités de tenter un aménagement de leur temps familial, de trouver des modes de garde qui répondent à cette irrégularité et imprévisibilité. Tâche ardue s'il en est. L'étude de l'Institut de la statistique du Québec sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (Gingras *et al.*, 2009) indique qu'environ le tiers des familles ayant des enfants de moins de 5 ans comporte au moins un parent ayant un horaire non usuel ou un emploi atypique. Cette enquête nous apprend que c'est lorsque l'un ou les deux parents ont un horaire non usuel ou un statut atypique d'emploi que l'imprévu principal qui vient compliquer la garde des enfants est une demande de disponibilité imprévue au travail. Pour les parents ayant un horaire standard, c'est plutôt la maladie d'un enfant qui est la principale source de difficulté pour organiser la garde.

Clampet-Lundquist et ses collègues (2003) illustrent clairement les difficultés que peuvent rencontrer les personnes travaillant à faible salaire pour faire garder

leurs enfants en bas âge⁵. Ils ont étudié des femmes qui ont quitté l'aide sociale aux États-Unis pour travailler contre rémunération. Les femmes qu'ils ont rencontrées ont très souvent recours à la garde par un proche ou une connaissance. Parfois, ce sont les enfants plus vieux qui ont la responsabilité des enfants plus jeunes. Elles perçoivent souvent que ce type de garde est de meilleure qualité que les services de garde publics. Pour la France, Devetter rapporte que les aides informelles (surtout les grands-parents) sont très sollicitées lorsque « les horaires sont déstructurés, imprévisibles, et/ou sur des périodes où le recours aux organismes associatifs est impossible (soir, nuit), ou encore dans le cas des familles pour lesquelles les modes de garde externes sont trop onéreux » (2009 : 330-331). Certains parents doivent compter sur plusieurs modes de garde pour arriver à combler leur besoin lorsqu'ils travaillent. Cette situation entraîne davantage de risques de rencontrer des problèmes de garde (Usdansky et Wolf, 2008). Il n'est du reste pas certain que tous les besoins de garde seront comblés malgré la multiplicité des modes de garde (Dodson et Bravo, 2005).

Malgré l'existence des services de garde à contribution réduite au Québec, les horaires fixes de ces services ne sont quasiment d'aucune aide pour les familles où les parents travaillent selon des horaires atypiques. La FAFMRQ dans un document paru en janvier 2014 revendiquait « le maintien du réseau des services de garde éducatifs à contribution réduite et le développement de 15 000 nouvelles places, incluant des places répondant aux besoins de garde atypique » (p. 3).

Mayer (2013) donne des exemples de femmes travaillant dans les services (plus précisément chez Wal-Mart) qui vivent de grandes difficultés en lien avec la garde de leurs enfants tant en ce qui a trait aux horaires qu'aux coûts. Certaines des femmes rencontrées dans cette étude expliquent les difficultés à trouver des services de garde pour leurs enfants alors que les horaires de travail débutent soit très tôt (environ 6 heures du matin) ou s'étendent jusqu'au

5. Certes, Clampet-Lundquist et ses collègues ont étudié des quartiers défavorisés des États-Unis où les services de garde publics sont loin d'être aussi développés et abordables qu'au Québec. Toutefois, les contraintes d'horaire et le stress propre à la gymnastique nécessaire pour arriver à faire garder ses enfants (et à être en paix avec ce choix), peuvent se ressembler.

soir (au-delà de 19 heures). Ainsi, une participante à l'étude de Mayer devait prendre une de ses pauses pour transporter ses enfants d'une garderie au domicile d'une autre gardienne. Les coûts de garde en soirée ou en fin de semaine sont aussi un casse-tête pour les travailleurs à faible revenu. Mayer rapporte le cas d'une participante qui a dû déboursier la quasi-totalité de ses revenus à un certain moment pour payer les frais de garde de sa fille. Elle ajoute toutefois que cette difficulté a été en quelque sorte atténuée par le fait qu'elle avait, durant cette période, un conjoint avec qui elle pouvait partager certaines dépenses. Car les difficultés pour les mères monoparentales peuvent être encore plus grandes, ne pouvant compter sur un conjoint pour prendre parfois la relève.

De fait, de nombreux auteurs font état de couples qui utilisent les horaires alternés, intercalés ou « *split schedule* », aménagement où les deux parents ne travaillent pas selon les mêmes horaires (entre autres Crompton, 2006 ; Presser, 2003 ; Boyer et Fagnani, 2008). Crompton (2006) affirme que cet arrangement du temps de travail de certains couples s'observe beaucoup plus dans les classes populaires. À l'instar de Boyer et Fagnani on peut se demander si : « Ce qui pourrait apparaître comme la traduction d'un souci de partage plus égalitaire n'est-il qu'une manière pour les parents de s'ajuster aux contraintes d'organisation du travail et d'en tirer profit pour diminuer les frais de garde ? » (2008 : 307). En effet, les raisons rapportées pour justifier cet aménagement sont de deux ordres : 1° une volonté du couple de réduire les coûts liés au service de garde et 2° une imposition des employeurs puisque les horaires ne sont pas choisis.

Conclusion

En résumé, les travailleuses pauvres évoluent dans un marché du travail précarisé qui a des effets sur leur vie personnelle et familiale. La « flexibilité du travail » renvoie à des réalités très différentes selon les groupes de travailleurs. Alors que pour certaines personnes elle rime avec autonomie, pour d'autres elle implique une disponibilité quasi infinie vis-à-vis de l'employeur. Les tensions temporelles engendrées par ce dernier type de flexibilité est un véritable casse-tête pour les femmes qui ont des enfants à charge. Par conséquent,

les mères travaillant au bas de l'échelle sont plus souvent aux prises avec des difficultés d'ordre temporel que leurs homologues masculins, mais aussi que les mères qui occupent des emplois aux horaires typiques et bien rémunérés. Ces tensions imposent aux parents un aménagement particulier du temps et de la garde de leurs enfants et un stress accru.

RÉFÉRENCES

- AU BAS DE L'ÉCHELLE. 2004. *Avis de l'organisme Au bas de l'échelle sur la conciliation famille-travail*, présenté au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, M. Claude Béchard, 11 p.
- BERNSTEIN, Stéphanie. 2011. « Balancing Work and Family in the Low-Wage Service Sector: The Role of Legislated and Collectively-Bargained Norms in Quebec », *Work*, vol. 40, p. S119-S128.
- BOUFFARTIGUE, Paul. 2005. « La division sexuée du travail professionnel et domestique : quelques remarques pour une perspective temporelle », *Lien social et politiques*, no 54, p. 13-23.
- BOYER, Danielle et Jeanne FAGNANI. 2008. « Horaires de travail des couples et participation des pères à l'éducation des jeunes enfants », dans Blanche LE BIHAN-YOUINOU et Claude MARTIN (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 305-315.
- BRESSÉ, Sophie, Blanche LE BIHAN-YOUINOU et Claude MARTIN. 2008. « Qui prend soin des enfants en dehors des horaires de service ? Leçons de l'enquête Modes de garde », dans Blanche LE BIHAN-YOUINOU et Claude MARTIN (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 335-349.
- CLAMPET-LUNDQUIST, Susan, Andrew LONDON, Ellen SCOTT et Vicki HUNTER. 2003. « Making a Way Out of No Way », dans Ann C. CROUTER et Alan BOOTH (dir.), *Work-Family Challenges for Low-Income Parents and Their Children*, New York : Routledge, p. 203-242.
- CROMPTON, Rosemay. 2006. *Employment and the Family. The Reconfiguration of Work and Family Life in Contemporary Societies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DEVETTER, François-Xavier. 2008. « Les temps de travail professionnels et les temps des enfants », dans Blanche LE BIHAN-YOUINOU et Claude MARTIN (dir.), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 319-333.
- DODSON, Lisa. 2013. « Stereotyping Low-Wage Mothers Who Have Work and Family Conflicts », *Journal of Social Issues*, vol. 69, no 2, p. 257-278.
- DODSON, Lisa et Ellen BRAVO. 2005. « When there is no Time

- or Money: Work, Family, and Community Lives of Low-Income Families », dans Jody HEYMANN et Christopher BEEM (dir.), *Unfinished Work. Building Equality and Democracy in an Era of Working Families*, New York : New Press, p. 122-155.
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (FAFMRQ). 2014. *Conciliation famille-travail-études : Quels enjeux pour les responsables de famille monoparentale ?*, 13 p.
- FUDGE, Judy. 2011. « Working-Time Regimes, Flexibility, and Work-Life Balance: gender Equality and Families », dans Catherine KRULL et Justyna SEMPRUCH (dir.), *A Life in Balance? Reopening the Family-Work Debate*, Vancouver : UBC Press, p. 170-193.
- GINGRAS, Lucie, Nathalie AUDET et Virginie NANHOU. 2009. *Enquêtes sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec : Institut de la statistique du Québec, 360 p.
- HEYMANN, Jody. 2005. « Inequalities at Work and at Home: Social Class and Gender Divide », dans Jody HEYMANN et Christopher BEEM (dir.), *Unfinished Work. Building Equality and Democracy in an Era of Working Families*, New York : New Press, p. 89-121.
- LIPPEL, Katherine, Karen MESSING, Samuel VÉZINA et Pascale PRUD'HOMME. 2011. « Conciliation travail et vie personnelle », dans Michel VÉZINA, Esther CLOUTIER, Susan STOCK, Katherine LIPPEL, Éric FORTIN, Alain DELISLE, Marie ST-VINCENT, Amélie FUNES, Patrice DUGUAY, Samuel VÉZINA et Pascale PRUD'HOMME (DIR.), *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec : Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail - Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, p. 159-231.
- MAYER, Stéphanie. 2013. *Les effets de la libéralisation des marchés sur les conditions de travail et de vie des femmes. Le cas de Wal-Mart*, Montréal : Éditions IEIM, 128 p.
- PAILHÉ, Ariane et Anne SOLAZ. 2010. « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? », *Travail, genre et sociétés*, no 24, p. 29-46.
- PRESSER, Harriet B. 2003. *Working in a 24/7 Economy*. New York, Russell Sage Foundation, 267 p.
- ST-AMOUR, Nathalie et Mélanie BOURQUE. 2013. *Conciliation travail-famille et santé : Le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays ? Avis scientifique*, Québec: Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 161 p.
- ULYSSE, Pierre-Joseph. 2014. « Les dynamiques de précarisation du marché du travail, l'érosion des protections sociales et les conséquences sur les travailleurs pauvres. L'intérêt de la comparaison Québec-Brésil », dans Pierre-Joseph ULYSSE, Frédéric LESEMANN et Fernando J. PIRES DE SOUSA (dir.), *Les travailleurs pauvres. Précarisation du marché du travail, érosion des protections sociales et initiatives citoyennes*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 13-22.
- USDANSKY, Margaret L. et Douglas A. WOLF. 2008. « When Child Care Breaks Down Mothers' Experiences With Child Care Problems and Resulting Missed Work », *Journal of Family Issues*, vol. 29, no 9, p. 1185-1210.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC : QUARANTE ANS DE LUTTES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

par Lorraine Desjardins

Lorraine Desjardins est agente de recherche et de communication à la FAFMRQ.

En 2014, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a fêté ses 40 années d'existence. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec. Si le visage des familles québécoises a passablement évolué depuis 1974, la raison d'être de la Fédération, elle, est demeurée la même : travailler à l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Au fil des ans, l'organisme a posé de nombreuses actions en ce sens ; certaines d'entre elles ont mené à des gains importants pour les familles, alors que d'autres attendent toujours une issue satisfaisante. Le présent article propose un survol de quelques-unes des luttes qui ont jalonné ces quatre décennies d'histoire de la Fédération. Évidemment, comme en témoignent les lignes qui suivent, la FAFMRQ a très souvent fait équipe avec des partenaires incontournables, issus des mouvements sociaux et féministes, mais également du milieu de la recherche. Le partenariat Familles en mouvance y occupe certainement une place de choix.

LA NAISSANCE D'UN MOUVEMENT

C'est en octobre 1973 que des parents uniques, provenant de 27 associations, tiennent un *teach-in*¹ à Sherbrooke sur la problématique de la monoparentalité. De cette rencontre naîtra un comité provisoire dont le mandat sera la mise sur pied d'une organisation provinciale en vue d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales. En septembre 1974, le Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec (CAFMQ) voit officiellement le jour. Les 39 associations qui composent le regroupement représentent quelque 7 500 membres, en majeure partie des parents bénévoles. Le Carrefour et ses associations membres se donnent alors des moyens de sensibilisation, d'échange et de revendications pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales. Montréal est choisie pour implanter le siège social.

Dès la fin des années 1970, les actions politiques du Carrefour concernent des dossiers qui touchent direc-

1. Selon le Wiktionnaire, un *teach-in* est une manifestation consistant à débattre dans des colloques, ouverts à tous, d'un point de politique ou de société que l'on veut combattre.

tement la qualité de vie des familles monoparentales. En novembre 1970, la nouvelle Loi sur l'aide sociale permet aux mères monoparentales de toucher des prestations sans avoir à se soumettre à l'humiliation de l'ancienne Loi sur les mères nécessiteuses. Cependant, dès 1974, le programme connaît des coupures importantes et le Carrefour se joint aux groupes de défense des personnes assistées sociales pour dénoncer ces reculs. Les actions du Carrefour touchent également le logement, l'assurance-chômage, la loi des normes du travail, le salaire minimum et la protection de la jeunesse. C'est aussi à cette époque, en 1980, que le Carrefour formule ses premières revendications visant à favoriser la perception des pensions alimentaires pour enfants. En avril 1981, la Loi 89 modifiant le Code civil du Québec entre en vigueur. Cette loi aura des impacts directs sur les familles représentées par le Carrefour puisqu'elle établit l'égalité juridique des conjoints au sein du mariage.

En 1982, le Carrefour devient la Fédération des familles monoparentales du Québec (FAFMQ). De nouveaux dossiers s'ajoutent à la liste déjà bien garnie de la Fédération : la politique familiale, la réforme de la fiscalité, la mise en place de services de garde dans toutes les écoles primaires du Québec fait également partie des revendications. Le regroupement mène également des actions afin de favoriser le retour aux études et sur le marché du travail pour les femmes monoparentales. C'est d'ailleurs suite à des représentations de la FAFMQ que le gouvernement du Québec assouplit les critères d'admissibilité au programme de retour aux études post-secondaires (REPS) pour les femmes responsables de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale.

La Fédération participe également aux luttes féministes qui revendiquent la création d'un réseau universel et gratuit de services de garde. De plus, elle milite pour la mise en place d'un service de médiation familiale, dont l'objectif serait de permettre aux parents en instance de séparation de d'établir les modalités de garde des enfants et le montant de la pension alimentaire, sans avoir à passer devant un juge. Les représentations pour la mise en place d'un système de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants se poursuivent. Dans la même foulée, bien que

l'égalité juridique des conjoints mariés ait été reconnue dans le Code civil, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer lors d'une séparation. Ainsi, la Fédération et le mouvement des femmes multiplient les actions en vue de permettre une plus juste répartition des biens au moment d'une rupture. C'est en 1989 que la Loi sur le patrimoine familial sera finalement adoptée à l'Assemblée nationale. Cette loi « établit le mariage comme un partenariat économique et prévoit que, quel que soit le régime matrimonial choisi par les époux, la rupture de l'union entraîne le partage à parts égales des biens du patrimoine : résidences familiale et secondaire, meubles et véhicules à l'usage de la famille, gains accumulés au cours du mariage dans un régime de retraite public ou privé² ».

LES ANNÉES 1990

Au début des années 1990, la Fédération cherche à mieux connaître la situation des familles monoparentales pour mieux répondre à leurs besoins au sein même des associations, mais également pour y faire correspondre plus adéquatement son action politique. Deux recherches-actions sont donc menées à quelques années d'intervalles. De l'*Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de 4 ans*³, réalisée par Claire Malo en 1990, se dégagent plusieurs constats. Les personnes interrogées (94 femmes, 5 hommes) vivent des difficultés économiques : elles vivent dans des logements souvent inadéquats, elles peuvent rarement accéder à une éducation de qualité en raison des coûts prohibitifs, elles occupent des emplois précaires et mal payés, elles rencontrent des problèmes de gardiennage et elles sont endettées. Les répondantes de l'étude connaissent également des problèmes de santé physique et mentale liés à la surcharge des tâches qu'elles doivent assumer et à la multiplication des rôles qu'elles ont à jouer. Elles vivent également

2. Chronologie historique des femmes du Québec : <http://pages.infinit.net/histoire/femmes6.html#fin>

3. Claire Malo, *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de 4 ans*, rapport final, Protocole d'entente UQAM/Relais-femmes, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (LAREHS-UQAM), recherche-action réalisée pour la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ), sous la supervision de Danielle Julien, professeure au département de psychologie, Université du Québec à Montréal, août 1990.

beaucoup d'isolement, elles se sentent souvent inadéquates et se disent souvent la cible de préjugés.

Dans le sillon de la recherche de Claire Malo, qui avait été menée en milieu urbain, Marie-Claude Fournelle réalise, en 1993, une étude sur les Conditions de vie et besoins spécifiques des familles monoparentales en région⁴. Parmi les éléments qu'elle a retenus dans la littérature, elle cite les travaux d'une chercheure membre du partenariat Familles en mouvance : « Les travaux de Renée B. Dandurand, chercheure à l'Institut québécois de recherche sur la culture (IRQC), ont particulièrement retenu notre attention, étant donné la richesse des éléments présentés dans ces ouvrages relatifs à l'évolution du mariage et de la réalité monoparentale au Québec. En fait, les textes de Dandurand apportent un éclairage nécessaire et complémentaire à notre démarche et constituent la toile de fond qui a présidé à notre propre approche de la question. » L'étude de Fournelle est menée auprès de 104 personnes (des mères dans 85 % des cas) provenant de trois régions (Bas Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Gaspésie). Elle arrive aux mêmes constats que la recherche de Malo : les familles connaissent beaucoup de pauvreté, seulement 22 % d'entre elles reçoivent une pension alimentaire (et elle est versée irrégulièrement dans 50 % des cas), les mères vivent de l'isolement, sont surchargées de travail, ont difficilement accès aux études et sont souvent la cible de préjugés.

Les données recueillies dans le cadre de ces deux recherches-actions amèneront la Fédération à concevoir et à diffuser, en 1995, un outil d'éducation populaire destiné aux personnes qui fréquentent ses associations membres. *Connaître ses droits c'est payant* comprend une dizaine d'ateliers sur des sujets touchant le quotidien des familles monoparentales : les responsabilités familiales, le logement, l'aide sociale, le budget, les programmes sociaux, etc.

En 1995, la Fédération intégrera les familles recomposées à son membership et deviendra la FAFMRQ. La même année, elle s'implique activement dans l'organisation de la Marche des femmes contre la pauvreté

« Du pain et des roses » et plusieurs des associations membres de la Fédération y participeront. Parmi les revendications portées par le mouvement des femmes, on retrouve la hausse du salaire minimum, l'adoption d'une loi sur l'équité salariale, un meilleur accès à des programmes de formation pour les femmes et la retenue à la source des pensions alimentaires pour enfants. Cette dernière revendication sera d'ailleurs couronnée de succès puisque la Loi 60 sur la perception automatique des pensions alimentaires pour enfants est adoptée la même année. C'est également à cette époque que les tables fédérales de fixation des pensions alimentaires pour enfants (1996) et le programme de médiation préalable à l'audition (1997) sont mis en place ; il s'agit dans les deux cas de dossiers portés par la Fédération pendant plusieurs années. La FAFMRQ a également été très active dans les actions qui ont mené à la défiscalisation des pensions alimentaires, en soutenant notamment la bataille que Susan Thibaut a menée devant les tribunaux. Les années 1990 se terminent par une autre victoire importante, avec la mise en place, en 1997, d'une nouvelle politique familiale introduisant une allocation unifiée pour enfants et la création d'un réseau public de services de garde éducatif à contribution réduite.

LES ANNÉES 2000

En 2000, la Fédération s'impliquera dans la première édition de la Marche mondiale des femmes. L'une des revendications portées par la FAFMRQ à cette occasion est la création d'une allocation universelle pour enfants, basée sur une proposition de l'économiste Ruth Rose, et qui mènera éventuellement à l'adoption de la mesure de Soutien aux enfants en 2005. Rappelons que cette mesure a permis de réduire considérablement la pauvreté des familles monoparentales québécoises. Entre 2003 et 2007, on assiste en effet à une baisse significative du nombre de responsables de familles monoparentales prestataires de l'aide sociale : leur nombre passe de 54 747 en 2003 à 46 445 en 2007, une baisse de 15,2 %. Au cours de la même période, le revenu disponible des familles monoparentales assistées sociales connaît une augmentation importante. Par exemple, une famille monoparentale de deux enfants (3 et 7 ans) a vu son revenu disponible

4. Marie-Claude Fournelle, *Conditions de vie et besoins spécifiques des familles monoparentales en région*, synthèse du mémoire de maîtrise, recherche-action réalisée pour la FAFMQ, Protocole d'entente UQAM/Relais-femmes, Montréal, mars 1993.

passer de 17 247 \$ en mars 2003 à 21 608 \$ en juillet 2007, une hausse de 25,3 %⁵.

Finalement, la FAFMRQ a participé activement aux actions du regroupement d'organisations syndicales et communautaires qui ont mené, en 2006, à l'avènement du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Plus généreux que les prestations de l'assurance-emploi du fédéral, cette mesure connaît un succès important et on lui attribue un certain baby-boom depuis sa mise en place. Cependant, certaines femmes en sont encore exclues (notamment les femmes qui n'ont pas de revenu d'emploi et les étudiantes).

DES ACTIONS À POURSUIVRE

Pour souligner ses 40 ans, la Fédération a tenu un colloque, auquel d'ailleurs plusieurs membres du partenariat Familles en mouvance ont participé. Or, comme en témoigne le titre de l'événement « Familles monoparentales et recomposées : des victoires à célébrer et des actions à poursuivre... », si certains gains ont été obtenus, il reste encore du chemin à parcourir pour assurer des conditions de vie décentes à toutes les familles. Par exemple, un des dossiers qui occupe encore passablement de place dans les actions de la FAFMRQ est le traitement injuste réservé aux pensions alimentaires pour enfants dans certains programmes sociaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu aux fins d'impôt depuis 1997, ils continuent à être considérés par l'aide sociale, les prêts et bourses, les programmes d'aide au logement et l'aide juridique comme un revenu pour le

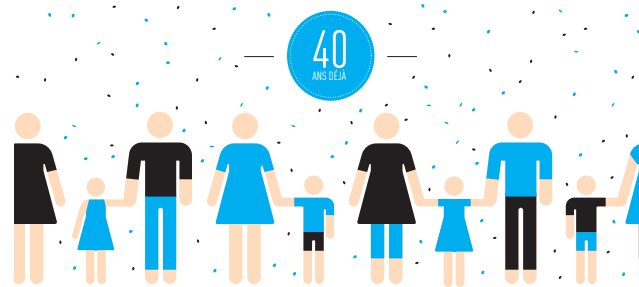
parent gardien. Quelques gains ont toutefois été réalisés puisque, depuis 2011, 100 \$ par mois par enfant sont exclus par l'aide sociale du calcul des revenus et 1 200 \$ par année par enfant, par l'aide financière aux études. Nous poursuivons cependant nos actions en vue d'obtenir l'exemption complète.

Un autre dossier qui demeure en suspens est celui de la réforme du Régime québécois d'adoption. La FAFMRQ est intervenu à différentes étapes du processus qui devraient éventuellement mener à des changements dans la loi. Dans un premier temps, la

Fédération a été invitée à participer aux travaux au Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption présidé par Carmen Lavallée, professeure de droit à l'Université de Sherbrooke et membre du partenariat Familles en mouvance. Le Partenariat avait d'ailleurs tenu un séminaire sur le sujet, en février 2009. La même année, la Fédération a participé aux consultations sur l'avant-projet de loi – Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale. Plusieurs échanges avec

des chercheur(e)s du Partenariat ont beaucoup contribué à étayer la position de la FAFMRQ dans ce dossier. Depuis, deux projets de loi ont été déposés, mais aucune nouvelle consultation n'a eu lieu.

Finalement, la Fédération s'est impliquée, à titre d'intervenante, dans la cause Éric contre Lola visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait (de la Cour supérieure en 2009 jusqu'en Cour suprême en 2012). Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60 % des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de



COLLOQUE

FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES : DES VICTOIRES À CÉLÉBRER ET DES ACTIONS À POURSUIVRE!

DATE	LIEU	INSCRIPTIONS
6 et 7 NOVEMBRE 2014	HÔTEL UNIVERSSEL 5000, RUE SHERBROOKE E. MONTREAL	POUR VOUS INSCRIRE DATE LIMITE 31 OCTOBRE 2014

Les changements sociaux des dernières décennies ont permis l'émergence de nouvelles configurations familiales, transformant ainsi les réalités des familles québécoises. Ce colloque nous permettra ainsi d'une part, de réfléchir à la manière dont ces changements sont vécus par les parents, les enfants et la communauté qui les soutient et d'autre part, d'identifier les enjeux et les défis auxquels ils sont confrontés. Cette réflexion devrait, non seulement permettre de faire le point sur les événements, politiques sociales et lois qui ont marqué la vie des familles au Québec, et plus précisément sur celle des familles monoparentales et recomposées depuis les 40 dernières années, mais aussi de porter un regard sur l'avenir et les perspectives d'actions pour la FAFMRQ.

Le colloque permettra aussi de célébrer les 40 ans d'histoire et de réalisations de la FAFMRQ, mais surtout de rendre hommage au travail acharné des personnes qui ont contribué à son développement.

5. Plan d'action gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la troisième année, Gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2007.

modifier le Code civil du Québec afin de remédier à cette iniquité. En janvier 2013, la Cour suprême a statué qu'il faut préserver le libre choix de se marier ou non, mais cinq juges sur neuf estiment que les dispositions du Code civil, qui n'accordent pas le droit alimentaire aux conjoints de fait, sont discriminatoires. Dans son rapport préliminaire, déposé en octobre 2013, le Comité consultatif sur le droit de la famille, présidé par Me Alain Roy, a conclu à l'existence d'un décalage significatif entre le modèle familial reconnu au Code civil du Québec et les différentes formes d'unions et de familles du Québec d'aujourd'hui. Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune annonce récente de la part du gouvernement actuel. Nous étudierons avec attention le rapport final du Comité déposé en juin.

QUELQUES CONSTATS

Une étude publiée tout récemment par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) démontre que, comme ailleurs en Europe, les mesures d'austérité mises en place au Québec depuis la crise de 2008 ont affecté plus durement les femmes que les hommes : « Au Québec, les mesures de relance économique ont été concentrées autour de la construction d'infrastructures et ont d'abord avantagé les hommes. Ceux-ci ont bénéficié de mesures de relance totalisant 7,3 G \$, alors que les femmes ont bénéficié de mesures de relance de 3,5 G \$. Par contre, quand est venu le temps d'imposer des mesures d'austérité, le gouvernement s'est d'abord attaqué aux services publics, ce qui a surtout désavantagé les femmes. Celles-ci ont subi des mesures d'austérité de l'ordre de 13,0 G \$ tandis que les hommes ont été affectés à hauteur de 9,9 G \$⁶. »

Or, la Fédération s'inquiète fortement de l'avenir réservé aux différents programmes de soutien aux familles pour lesquels elle s'est battue et qui ont eu des effets particulièrement bénéfiques pour les femmes. C'est le cas notamment du programme universel

de services de garde subventionnés, qui a fait l'objet récemment de modifications importantes. En effet, le gouvernement a annoncé sa volonté d'introduire une modulation de la tarification en fonction du revenu familial. Comme la FAFMRQ l'a exprimé dans le cadre des récentes consultations gouvernementales dans ce dossier⁷, il y a lieu de s'inquiéter de l'impact d'une telle mesure sur l'autonomie économique des femmes, puisque, devant l'augmentation des coûts liés à la garde des enfants, certaines mères pourraient demeurer plus longtemps en retrait du marché du travail. Même si les familles à faible revenu risquent moins que les autres familles d'être affectées par la modulation des tarifs, la Fédération s'inquiète des effets sur les femmes qui sont présentement en couple, mais qui pourraient éventuellement vivre une rupture conjugale.

On peut aussi se questionner sur les impacts qu'auront les mesures d'austérité sur les organismes qui accueillent les familles monoparentales et recomposées. Ces groupes vivent une importante précarité financière et constatent pourtant des problèmes de plus en plus complexes chez les familles qu'ils accueillent : pertes d'emploi, problèmes de santé physique et mentale, violence conjugale et familiale, etc.

Il serait facile, devant un tel tableau, de sombrer dans le découragement et le pessimisme, mais la Fédération préfère faire le pari de continuer à lutter pour une société plus juste et pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Les progrès réalisés par la société québécoise au cours des dernières décennies valent assurément la peine qu'on les défende, et la FAFMRQ compte bien continuer à le faire aussi longtemps qu'il le faudra !

6. Eve-Lyne Couturier et Simon Tremblay-Pépin, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, février 2015, p. 5.

7. *Services de garde éducatifs subventionnés : des enjeux d'accessibilité et de flexibilité*, mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens chargée d'étudier le projet de loi 27 – Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, FAFMRQ, janvier 2015. *Modulation des tarifs des services de garde : une menace à l'autonomie économique des femmes*, mémoire présenté à la Commission des finances publiques chargé d'étudier le projet de loi 28 – Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, FAFMRQ, février 2015. On peut consulter les deux mémoires sur le site web de la Fédération : www.fafmrq.org.

LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES INAPTES : UN CHAMP D'ACTIVITÉ ET D'ÉTUDE PEU CONNU

par Mylène Des Ruisseaux¹

Mylène Des Ruisseaux est conseillère en recherche au Curateur public du Québec.

La représentation légale et la protection des personnes inaptes constituent le principal champ d'intervention du Curateur public du Québec. Si les impacts de la représentation légale sont d'abord d'intérêt pour les personnes directement impliquées, c'est-à-dire les personnes protégées et les représentants légaux, ils peuvent aussi intéresser les chercheurs et intervenants du monde médical (consentement aux soins), des services sociaux (accompagnement), du juridique (droits et obligations) et de l'économique (fiscalité, finances, droit des consommateurs) et même du politique (droit de vote, protection des personnes vulnérables). Certaines thématiques sont même transversales, notamment ce qui a trait à la maltraitance et aux abus financiers. Les décisions et les formes de prises en charge concernant ces personnes touchant toutes les sphères de leur vie, les thématiques entourant la représentation légale et la protection des personnes inaptes sont très diversifiées.

Pourtant, rarement des recherches universitaires s'attardent-elles à des éléments qui constituent l'environnement de la représentation légale des personnes inaptes, sinon pour s'attarder sur quelques aspects dans le cadre d'études portant sur le rôle des proches

aidants, par exemple en matière de prise de rendez-vous médicaux, de gestion des comptes courants, d'implication dans un changement d'hébergement, de vente de biens divers, ou de gestion des contrats de services. L'œil des chercheurs se pose tout aussi rarement sur la protection de l'administration du patrimoine des jeunes par leurs représentants légaux².

C'est de ce champ de la représentation, au vocabulaire juridique plutôt hermétique, dont il est question ici.

Ce texte a deux objectifs : offrir une information de base sur un champ peu connu ; faire connaître la recherche produite au Curateur public du Québec en lien avec ce champ d'intérêt.

LES PERSONNES REPRÉSENTÉES : LES ADULTES ET CERTAINS MINEURS

Au Québec, au moment d'écrire ces lignes, il y a environ 34 000 adultes inaptes³ qui bénéficient d'une mesure de protection formelle (curatelle, tutelle, mandat de protection). Dans plus de 60 % des cas, la personne inapte est représentée légalement par l'un de ses proches. Lorsque ce n'est pas possible, en raison de l'isolement

1. Ce texte n'engage que l'auteure et aucunement le Curateur public du Québec. Seule l'auteure de ces lignes doit être tenue responsable des erreurs fortuites ou imprécisions qui s'y seraient malencontreusement glissées.

2. C'est-à-dire par leurs tuteurs légaux ou leurs tuteurs datifs. Les termes soulignés sont définis dans la section « Le vocabulaire de la représentation ».

3. Pour les chiffres officiels voir le document *Coup d'œil sur la représentation légale au Québec. Les données sont mises à jour annuellement par le Curateur public du Québec*. http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/coup_oeil_repr_leg.pdf

de la personne ou parce que la représentation par un proche n'est pas dans son intérêt, le Curateur public du Québec assume ce rôle. Il représente ainsi un peu plus de 13 000 adultes totalement ou partiellement incapables.

Pour remettre ces chiffres en perspective, sachez qu'au moment de leur décès, près de 7 % des Québécois ont un tuteur, un curateur ou un mandataire – ce qui équivaut à 1 personne sur 15. La proportion des personnes qui ont un régime de protection au Québec est de 0,27 %⁴. Ce taux est comparable à celui de plusieurs provinces canadiennes et États américains. Le taux québécois est plus élevé que ceux de l'Ontario (0,14 %) ou de l'Angleterre (0,11 %), mais nettement inférieur aux taux de la France (1,2 %) ou de l'Allemagne (1,6 %) ⁵.

Mais qui sont ces personnes incapables protégées ? L'expression *personne incapable* est utilisée au Québec pour décrire toutes les personnes présentant une altération plus ou moins grave de leurs facultés mentales. Pour les personnes affectées, cette altération a comme conséquence d'avoir une incapacité partielle ou totale à s'occuper d'elles-mêmes ou de leurs biens. Cette situation peut perdurer ou ne durer qu'un temps. Ces personnes peuvent par ailleurs bénéficier ou non d'une mesure de protection.

Les personnes protégées ou représentées font normalement partie de ces quatre groupes :

- des adultes présentant une déficience intellectuelle ;
- des adultes ayant subi un traumatisme crânien ;
- des adultes atteints d'une maladie mentale (dont l'incapacité peut varier dans le temps) ;
- des adultes ayant une maladie dégénérative cognitive (Alzheimer, démence...).

Dans certains cas, une mesure de protection est effectivement nécessaire. Ainsi une *personne protégée* est un adulte qui ne peut prendre soin de lui-même ou administrer ses biens, et dont l'exercice de ses droits civils a été retiré en tout ou en partie par une décision du tribunal, lors de l'homologation⁶ d'un mandat de protection (ou

mandat en prévision de l'incapacité) ou lors de l'ouverture d'un régime de protection – par exemple, un régime de conseiller au majeur, de tutelle, ou de curatelle. C'est cette 2^e définition qui prévaut dans ce texte lorsqu'il est question de *personnes protégées ou représentées*.

Un tribunal ouvrira donc une mesure de protection si on lui donne la preuve que la personne est partiellement ou totalement incapable et qu'il est nécessaire qu'elle soit représentée. Une évaluation médicale et psychosociale offrira cette information.

La situation des mineurs est particulière. Les parents assument d'office la protection de leur enfant, l'administration de leur patrimoine et l'exercice de leurs droits civils. Lorsqu'un mineur a un patrimoine d'une valeur de 25 000 \$ ou plus – c'est le cas d'environ 4 000 jeunes actuellement, l'administration de celui-ci par ses parents (par son ou ses tuteurs légaux ou le cas échéant par un tuteur datif) sera surveillée conjointement par un conseil de tutelle regroupant quelques membres de sa famille, ainsi que par le Curateur public. Environ 1 % des mineurs qui atteignent l'âge de la majorité chaque année ont un patrimoine sous surveillance (ce qui équivaut à 1 000 individus). Dans de très rares cas, le Curateur public peut être désigné par le tribunal pour assumer le rôle de tuteur aux biens d'un mineur (il agit alors comme tuteur datif)⁷.

Revenons au cas d'une personne adulte protégée. Cette dernière a donc un représentant légal, c'est-à-dire une personne désignée par le tribunal pour assurer la protection de sa personne, ou de ses biens, ou les deux à la fois. Ça peut être un curateur, un tuteur ou un mandataire.

Dans le cas où un membre de la famille ou un proche est désigné pour représenter la personne incapable, on dit que c'est un régime de protection *privé*. Si le Curateur public assume ce rôle, le régime de protection sera dit *public*. Il y a donc des tutelles et des curatelles privées et des tutelles et des curatelles publiques.

LE VOCABULAIRE DE LA REPRÉSENTATION : QUELQUES EXPLICATIONS

Les mesures de protection sont un ensemble de règles visant à assurer l'exercice des droits et à organiser l'administration du patrimoine de personnes qui n'ont pas

4. Calcul effectué à partir des données sur la population totale du Québec en 2014 et le nombre de régimes de protection ouverts la même année.

5. Données de 2012 pour l'Ontario, la France et l'Allemagne et de 2013 pour l'Angleterre.

6. L'homologation est une procédure par laquelle le tribunal va constater l'incapacité de la personne et s'assurer que le mandat est conforme.

7. Soulignons que les questions n'impliquant pas le patrimoine du mineur relèvent des directeurs de la protection de la jeunesse.

la pleine capacité de le faire et qui ont besoin d'une protection. Chaque personne est protégée par la mesure de protection qui convient le mieux à sa situation particulière. Cette mesure peut prendre l'une des formes suivantes :

- **Le mandat de protection** (ou mandat en prévision de l'incapacité) est un document écrit dans lequel une personne désigne une ou plusieurs personnes pour voir à sa protection ou pour administrer ses biens si elle devient inapte. Avant de prendre effet, le mandat doit être homologué par le tribunal.
- **L'administration provisoire** est une mesure de protection urgente et de durée limitée établie par le tribunal pour éviter un préjudice grave lorsque l'ouverture d'un régime de protection ou l'homologation d'un mandat en prévision de l'incapacité est imminente.
- **Le conseiller au majeur** est un régime de protection pour une personne adulte habituellement apte qui a besoin d'être assistée et conseillée de manière temporaire ou pour certains actes. Le conseiller n'est pas un représentant légal et ne peut donc agir à la place de la personne.
- **La tutelle au majeur** est un régime de protection pour une personne adulte dont l'incapacité est partielle ou temporaire (l'incapacité peut varier dans le temps) et qui a besoin d'être représenté dans l'exercice de ses droits civils. Un tuteur est nommé par le tribunal afin d'assurer sa protection ou administrer ses biens, ou les deux à la fois. La tutelle préserve davantage l'autonomie de la personne que la curatelle.
- **La curatelle** est un régime de protection pour une personne adulte dont l'incapacité est totale et permanente dans le temps et qui a besoin d'être représentée dans l'exercice de ses droits civils. Un curateur est nommé par le tribunal pour assurer la protection de cette personne et administrer ses biens. La curatelle est le régime de protection le plus restrictif de droits.
- **La tutelle légale** est automatique pour toute personne mineure, les tuteurs n'ont pas à se faire nommer. Généralement, tous les parents sont reconnus d'office comme exerçant la tutelle légale de leur enfant dès la naissance, et ce jusqu'à ses 18 ans. Elle permet d'assurer la protection de la personne mineure, l'administration de son patrimoine et l'exercice de ses droits civils. Lorsque le patrimoine

déclaré d'un mineur excède le seuil de 25 000 \$, la formation d'un conseil de tutelle ainsi que la surveillance du Curateur public sont enclenchées.

- **La tutelle dative** d'une personne mineure peut être attribuée par le tribunal lorsque les parents ne sont plus en mesure de s'en occuper. Les parents peuvent également désigner le tuteur datif par testament, par mandat de protection, ou par déclaration au Curateur public. Elle permet d'assurer la protection de la personne mineure, l'administration de son patrimoine et l'exercice de ses droits civils. Dans tous les cas, la tutelle dative est assujettie à la surveillance du Curateur public. En dernier recours, le Curateur public peut agir à titre de tuteur datif aux biens d'un mineurs.

LA RECHERCHE AU CURATEUR PUBLIC OU SAVOIR RÉPONDRE AUX DÉFIS

La mission du Curateur public du Québec est de veiller à la protection de personnes incapables par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il surveille l'administration des tutelles et des curatelles ouvertes par le tribunal qui sont assumées par les proches des personnes incapables. Il s'assure que toutes les décisions concernant ces personnes sont prises dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur

Le curateur public est Me Normand Jutras. Nommé à ce titre en mars 2013, il est appuyé par plus de 600 employés qui travaillent au siège social à Montréal et dans quatre directions territoriales (St-Jérôme, Montréal, Longueuil et Québec) qui se divisent les services offerts sur l'ensemble du territoire québécois. Les employés du Curateur public traitent annuellement¹ :

- 1600 demandes d'ouverture d'un régime de protection ;
- 10 000 demandes de consentement aux soins, à l'accès au dossier de la personne et à la captation et l'utilisation de son image ou de sa voix ;
- 345 signalements de situations susceptibles de compromettre la sécurité, la dignité ou l'intégrité d'une personne (notamment sa santé physique ou mentale) ou de constituer un risque pour ses biens.

Le Curateur public administre en grande partie les petites dépenses quotidiennes des personnes protégées. Par ailleurs, le total des actifs des personnes protégées s'élève à plus de 420 millions de dollars et inclut près de 500 biens immobiliers².

1. Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Curateur public du Québec, p.10.

2. *Id.*

autonomie. Le Curateur public peut également représenter lui-même des personnes incapables qui ne peuvent compter sur un proche pour assumer cette tâche. Ses activités s'étendent tout autant à la surveillance de la gestion du patrimoine d'enfants mineurs. Enfin, le Curateur public a comme mission d'informer la population et de la sensibiliser aux besoins de protection découlant de l'incapacité.

En tant qu'organisme de représentation et de protection des droits des personnes incapables, le Curateur public du Québec s'inscrit à l'intérieur des grands courants de la société dans laquelle il agit. Il n'est pas à l'abri des transformations sociales, économiques, politiques, démographiques, juridiques, éthiques, technologiques ou autres. Les modifications affectant la société québécoise ont une incidence sur les rapports entre les individus, la société et les institutions, ce qui fait apparaître des zones de changement, d'incertitudes ou de complexité dans les interventions de l'organisme. Il faut alors comprendre ces changements pour y faire face adéquatement.

Par ses activités de veille et de recherche, le Curateur public tente de dégager une vision d'ensemble des tendances actuelles et futures relativement à sa mission, afin de mettre en lumière les grands enjeux et ainsi contribuer à l'élaboration d'orientations et de politiques institutionnelles. En combinant la lecture de l'environnement et la mesure de ses résultats, l'organisation est ainsi en mesure de fonder ses choix stratégiques et tactiques sur une connaissance approfondie de son environnement interne et externe.

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Les activités de recherche ont pour but de permettre au Curateur public de bien connaître son environnement. Elles peuvent entre autres porter sur les pratiques étrangères ou sur l'opinion publique québécoise ou encore sur les caractéristiques des personnes représentées. Elles permettent aussi au Curateur public d'anticiper les changements pouvant avoir un impact sur son offre de services ou encore de mieux soutenir les proches qui ont pris la charge d'une personne incapable. Certaines activités de recherche offrent également une connaissance du respect de l'autonomie et des droits des personnes représentées.

TROIS AXES DE RECHERCHE ONT ÉTÉ RETENUS POUR RÉPONDRE À CES OBJECTIFS

1. La connaissance de l'environnement général de la protection des personnes incapables

Des projets de recherche qui étudient l'environnement externe, soit :

- le cadre juridique québécois ;
- le droit international ;
- les pratiques étrangères.

2. La connaissance des personnes incapables et de leurs besoins

Cet axe repose sur trois types de projets :

- projets sur les profils sociodémographiques, économiques, médicaux et psychosociaux ou autres, permettant de dégager l'évolution et les tendances des personnes protégées ;
- projets sur l'environnement immédiat de la personne protégée (sa famille, ses amis, sa participation sociale, ses services, son milieu de vie) ;
- projets sur les besoins, les attentes et la satisfaction des personnes protégées.

3. La connaissance des représentants légaux et de leurs besoins

Cet axe comprend deux types de projets :

- projets sur les profils, les besoins et les attentes des représentants privés, des mandataires et des conseils de tutelle ;
- projets qui portent sur la nature, la qualité et la fréquence des interactions des représentants privés, des mandataires et des conseils de tutelle avec les personnes représentées et avec le Curateur public.

DEUX DÉFIS DE TAILLE

Les défis de l'organisation teintent les préoccupations de recherche. Particulièrement les deux défis suivants qui laissent pressentir une augmentation des besoins de représentation publique dans un contexte de recherche de l'équilibre budgétaire :

1. La croissance du nombre de personnes qui, en raison de leur âge, pourraient avoir besoin d'un régime de protection dans les années à venir

Sur la base des prévisions démographiques concernant les personnes de plus de 65 ans et de la prévalence de régimes de protection chez les adultes québécois, notamment les personnes de grand âge de 85 ans et plus, on prévoit que le nombre de Québécois inaptes ayant besoin de protection augmentera pendant encore plusieurs décennies.

Le rythme de croissance du nombre de mesures de protection devrait se maintenir jusqu'en 2035, date à laquelle les membres survivants du baby-boom auront tous entre 70 et 90 ans. Par la suite, il semble que le taux de croissance s'amenuisera progressivement.

Sur vingt ans, le nombre de personnes bénéficiant d'un mandat homologué pourrait doubler alors que le nombre de régimes de protection pourrait augmenter du tiers. Dans l'ensemble, le nombre de personnes représentées pourrait donc passer de 33 000 en 2014 à plus de 50 000 en 2034.

2. Les changements socioéconomiques qui rendent plus difficile la représentation des personnes par un proche

Plusieurs facteurs pourront rendre plus difficile la présence de proches auprès des personnes inaptes et pourraient avoir pour conséquence l'augmentation significative du nombre de nouveaux régimes de protection assumés par le Curateur public.

En raison de la réduction de la taille des familles depuis le milieu des années 1960, les prochaines générations de personnes âgées feront face à une plus grande difficulté pour trouver, parmi leurs parents, une personne qui pourra assurer le cas échéant leur représentation légale. Leur dispersion géographique pourrait aussi avoir un effet sur le nombre d'aidants potentiels.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle bénéficient d'une espérance de vie beaucoup plus grande qu'il y a quelques décennies et elles survivent de plus en plus souvent à leurs père et mère. Ces personnes n'ont généralement ni conjoint ni enfant, ce qui limite généralement à la fratrie, lorsqu'elle existe, la possibilité d'assurer la relève.

Les modifications de la structure familiale et la composition des familles, telles que les séparations, les

divorces et les recompositions familiales, sont aussi plus fréquentes. Les familles recomposées peuvent multiplier les occasions pour tisser des liens sociaux durables entre les enfants et leur parenté recomposée, mais ces liens seront-ils suffisamment forts pour assumer la prise en charge d'une personne devenue inapte?

La gestion du patrimoine des personnes âgées est plus complexe qu'autrefois. De plus en plus de femmes âgées ont leur propre revenu de retraite en raison d'une plus forte participation au marché de travail depuis les années 1960. On observe également que de plus en plus de personnes âgées possèdent des résidences secondaires, détiennent des valeurs mobilières, signent des contrats de location à long terme ou ont diverses obligations financières ou alimentaires.

ÉTUDES PRODUITES ET À VENIR

Études

Des études sont produites par les professionnels du Curateur public ou bien produites à la demande du Curateur ou avec sa collaboration. Par exemple :

Indice Marketing, *Mobiliser, humaniser, diffuser : étude de la motivation à devenir représentant légal : Groupes de discussion*, Montréal, Indice Marketing, 2012, 34 p. http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/publications/rapp_mobiliser_humaniser_diffus.pdf

Curateur public du Québec, *À la rencontre des curateurs, des tuteurs et des membres de conseils de tutelle*, 2010, 111 p. http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/rapp_etude_dpssr.pdf

Ad Hoc recherche, *À la rencontre des tuteurs et curateurs aux majeurs du Québec, Sondage téléphonique*, 2009, 74 p. http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/result_sondage_telephon.pdf

CROP inc., *Étude sur les caractéristiques des tuteurs datifs et légaux aux mineurs*, 2009, 67 p. http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/rapp_analyse_crop.pdf

Sonia Rioux, *Le vieillissement des personnes qui présentent une incapacité intellectuelle : métasynthèse d'articles publiés entre l'an 2000 et aujourd'hui*, 2013, 161 p. http://www.cradi.com/assets/files/Babillard/metasyntese_final.pdf

Bulletin de veille du Curateur public. <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/bulletins/veille.html>

Le bulletin de veille porte sur les questions d'inaptitude et de protection juridique des personnes au Québec et ailleurs dans le monde. On y présente des articles et des rapports scientifiques ou gouvernementaux qui

traitent notamment les thèmes suivant : la représentation des personnes inaptes, l'accès aux soins et aux services, la gestion des patrimoines des personnes protégées, la notion d'inaptitude, l'éthique, les causes d'inaptitude et, plus généralement, le fonctionnement des dispositifs de protection des personnes inaptes dans les pays occidentaux.

Projets

Plusieurs projets sont en gestation, parmi eux :

- les mesures alternatives pour éviter l'ouverture d'un régime de protection ;
- la diversité et la complexité des patrimoines des personnes admises en représentation publique et privée ;
- l'ouverture de régimes de protection pour un des membres d'un couple ;
- la planification future et la relève pour les familles de personnes adultes présentant une déficience intellectuelle ;
- la participation des jeunes à la gestion de leur patrimoine et son utilisation à l'âge adulte ;
- la participation à un conseil de tutelle ;
- les besoins et attentes des personnes représentées par le Curateur public ;
- le vieillissement de la population québécoise et ses enjeux.

Statistiques

Un certain nombre de statistiques et données sont accessibles sur internet :

- Curateur public du Québec :

Coup d'œil sur la représentation : http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/pdf/coup_oeil_repr_leg.pdf

Statistiques : <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/statistiques.html>

Rapport annuel de gestion : <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/annuel.html>

Rapports, études et mémoires : <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/rapports.html>

Banque de données des statistiques officielles sur le Québec : <http://www.bdso.gouv.qc.ca> > sections Conditions de vie et société et Personnes représentées

- Gouvernement du Québec :

<http://www.donnees.gouv.qc.ca> : Données > Société et culture > mots clés : inaptitude, curateur, tuteur

AVOIR OU NON UN (NOUVEL) ENFANT EN CONTEXTE DE RECOMPOSITION FAMILIALE

par Laurence Charton et Philippe Pacaut.

Laurence Charton est professeure à l'INRS-UCS et chercheure régulière du Partenariat Familles en mouvance. Philippe Pacaut est chercheur à la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille, il est également chercheur régulier du Partenariat Familles en mouvance.

Les auteurs résument ici un projet de recherche qu'ils développeront au cours des prochains mois grâce à un financement de recherche en partenariat octroyé par l'Alliance de recherche université communauté (ARUC) sur la séparation parentale et la recomposition familiale.

Notre projet s'intéressera aux répercussions de la complexité grandissante des trajectoires familiales des hommes et des femmes sur les projets d'enfant. Les conséquences des profondes transformations que connaissent les liens conjugaux et familiaux ont fait l'objet de nombreuses recherches dans des domaines variés tels que l'adaptation sociale et le bien-être économique des adultes et des enfants¹, mais restent encore insuffisamment couvertes, notamment sous l'angle démographique, pour ce qui a trait au désir de devenir (encore) parent chez les hommes et les femmes en situation de recomposition familiale. Quelles sont les principales conditions que ces personnes estiment nécessaires pour avoir un (nouvel) enfant ? Observe-t-on des différences dans les projets d'enfants selon

les trajectoires des partenaires et les situations familiales ? De quelles manières s'expriment plus particulièrement le désir d'enfant chez les personnes sans enfant en couple avec des personnes déjà parents et chez les parents qui ne vivent pas quotidiennement avec leur(s) enfant(s) ? Dans la mesure où les recompositions familiales sont de plus en plus fréquentes au Québec et au Canada et que la plupart des personnes en âge d'avoir des enfants n'envisagent pas la vie familiale sans enfants biologiques ou adoptés², les réponses à ces questions méritent d'être approfondies.

La réalisation de ce projet de recherche reposera essentiellement sur l'exploitation des données du cycle 25 sur la famille de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2011. Cette enquête longitudinale de type rétrospectif a été menée par Statistique Canada auprès d'un échantillon représentatif de la population canadienne âgée de

1. Saint-Jacques, M.-C., et al. 2009. *Conséquences, facteurs de risque et de protection pour les familles recomposées : synthèse de la documentation*. Ottawa, Ressources humaines et développement des compétences Canada. 107 p.

2. Bibby, R. 2004. *The Future Families Project: A Survey of Canadian Hopes and Dreams*. Ottawa, Institut Vanier de la Famille. 101 p.

15 ans et plus de 25 000 personnes environ. Le traitement et l'analyse de ces données permettront d'abord de mesurer les intentions de fécondité des hommes et des femmes, en couple fertile en situation de recomposition familiale, au Québec et au Canada en utilisant plusieurs indicateurs complémentaires : nombre d'enfants attendus, intentions concernant la fécondité dans les deux années suivant l'enquête, fermeté des intentions. On s'intéressera également aux raisons qui motivent le désir (ou non) d'enfant. Il s'agira ensuite de replacer ces intentions par rapport aux différents déterminants possibles de la fécondité, en accordant une importance particulière à la situation et à l'histoire familiale des hommes et des femmes interrogées dans l'enquête. Le caractère rétrospectif de l'ESG s'avèrera alors précieux pour reconstruire les parcours conjugaux et féconds précédant la mise en union dont l'un des conjoints au moins est déjà parent d'au moins un enfant. Les données de l'ESG permettront également de repérer les conjoints non cohabitants et les enfants

qui ne vivent pas en permanence avec l'enquêté(e). Enfin, d'autres éléments de contexte dans lesquels surviennent les projets de fécondité seront aussi pris en compte, notamment les trajectoires et la situation professionnelle de l'enquêté(e) et de son conjoint, les revenus, la conciliation travail-famille, et l'organisation et la gestion de la vie de couple.

En définitive, le projet de recherche développé permettra d'apporter des informations sur les intentions de fécondité compte tenu des trajectoires conjugales, fécondes et professionnelles des enquêté(e)s et des caractéristiques des unions en situation de recomposition familiale pour des cohortes différentes. Il permettra aussi de préciser les possibles convergences ou différences entre les Québécois et les autres Canadiens.

Le projet de recherche décrit ici à grands traits s'inscrit dans le cadre d'une programmation de recherche plus large mise en œuvre par Laurence Charton au cours des prochaines années sur les projets de fécondité contemporains au Québec.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

RELAIS-FEMMES est un organisme féministe de liaison et de transfert de connaissances qui fait de la formation, de la recherche et de la concertation. Nous œuvrons à la transformation des rapports sociaux dans une perspective de développement et de diffusion de nouveaux savoirs, et de renouvellement des pratiques.

Congrès féministe

Dans le cadre du 7^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie (CIRFF) qui aura lieu à l'Université du Québec à Montréal du 24 au 28 août 2015, nous organisons plusieurs présentations :

- une conférence sur le décrochage scolaire des filles,
- une conférence sur la division sexuelle du travail,
- un colloque sur la recherche partenariale,
- le lancement d'un livre sur les pratiques d'accompagnement d'organismes de Relais-femmes écrit avec Louise Lafortune.

Informations : <http://cirff2015.uqam.ca>



Ateliers « amour et argent »

En collaboration avec Hélène Belleau, professeure-chercheuse à l'INRS et directrice scientifique du partenariat Familles en mouvance, et avec le Comité appauvrissement et pauvreté (CAP) de la Table des centres de femmes de la Montérégie, Relais-femmes a développé une série de cinq ateliers portant sur « l'amour et l'argent » qui s'adressent aux participantes des centres de femmes. Ces ateliers ont pour sujet :

- les rapports amoureux et droit,
- la gestion de l'argent au sein des couples,
- les codes amoureux et rapport à l'argent,
- les choix.

Des formations d'animatrices pour offrir cette série d'ateliers sont actuellement en cours.

Recherche-action sur la cyberviolence

Relais-femmes est également impliqué dans un projet de recherche-action, de 24 mois, pour prévenir et éliminer la cyberviolence faite aux filles et aux jeunes femmes.

Le projet est mené en partenariat avec Justice alternative du Suroît, le Bureau de consultation jeunesse de Montréal, une équipe de chercheuses de l'École de travail social à l'UQAM (Myriam Dubé, Elizabeth Harper et Sylvie Jochems,) et avec le Service aux collectivités de l'UQAM.

Les résultats seront présentés lors d'un forum qui devrait avoir lieu en 2015 ou 2016, sera un espace de sensibilisation, de réflexion et d'échange afin d'identifier les pistes d'actions les plus prometteuses.

POUR JOINDRE RELAIS-FEMMES

110, rue Ste-Thérèse
Bureau 301
Montréal (Québec), H2Y 1E6
Tél. : 514-878-1212
relais@relais-femmes.qc.ca

Suivez nos activités sur [Facebook](#), [Twitter](#)
et sur www.relais-femme.qc.ca.

LA COALITION DES FAMILLES LGBT milite pour la reconnaissance légale et sociale des familles avec parents lesbiens, gais, bisexuels et trans, en collaborant avec les organismes gouvernementaux et les médias. Nous travaillons dans l'objectif de favoriser la visibilité de nos familles et d'améliorer les connaissances du public face aux réalités des familles LGBT.

L'un des mandats de la Coalition des familles LGBT est de créer de nouvelles ressources qui peuvent être utilisées dans les écoles primaires et secondaires, les garderies, les organismes communautaires ou encore les services médicaux et sociaux afin de sensibiliser le public au sujet de la diversité des structures familiales. L'organisme a comme travail principal de former les intervenants qui travaillent avec les jeunes et les familles.

Depuis 2009, avec l'appui du ministère de l'Éducation, du ministère de la Justice et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Coalition a réalisé plus de 400 formations (plus de 12 000 intervenants formés, plus de 10 000 trousseaux de ressources distribués, dans 15 régions du Québec), afin de sensibiliser les intervenants à la nécessité d'intervenir contre la violence homophobe, l'hétérosexisme et le harcèlement basé sur l'expression de genre.



Projet de Loi 20 : mémoire déposé par la Coalition

En mars 2015, la CF-LGBT a présenté un mémoire à l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre d'une consultation sur le projet de Loi 20 intitulé « Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée ».

Ce mémoire qui a pour titre « Procréation assistée :

pour un accès équitable et éthique » est disponible sur le site de l'Assemblée nationale et sur le site de la Coalition :

**Coalition des
Familles LGBT**
LGBT Family Coalition

[http://www.familleslgbt.org/
documents/pdf/press/MEM_](http://www.familleslgbt.org/documents/pdf/press/MEM_)

[CF-LGBT_ProjetLoi20.pdf](#).

POUR JOINDRE LA CF-LGBT

Tél. : 514-878-7600
info@famillesLGBT.org

Suivez-nous sur Facebook
et sur www.famillesLGBT.org.

LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE, en plus de son implication au sein du partenariat de recherche Familles en mouvement a contribué au cours des derniers mois au développement et à la diffusion des connaissances concernant les familles et les enfants au Québec par l'entremise de publications qu'il a lui-même réalisées ou supervisées.

Publications

Quelques publications du ministère de la Famille parues au cours des derniers mois :

« Regard statistique sur les jeunes enfants au Québec » : conditions de vie démographiques, sociales, économiques, matérielles et en lien avec la santé, entre autres http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/regard_stat_jeunes_enfants.pdf

« Les familles recomposées : qui sont-elles ? », dans *Quelle famille ?*, bulletin statistique trimestriel, vol. 2, no 3, automne 2014. <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-automne2014.pdf>

« Actes du Forum de la Famille québécoise 2013. La politique familiale, faire encore mieux ! ». http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/actes_forum_famille_quebecoise_2013.pdf

« Les enfants au Québec en 2011 », dans *Quelle famille ?*, bulletin statistique trimestriel, vol. 2, no 2, été 2014. <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-ete-2014.pdf>



Enquêtes et projets de recherche

Le ministère a également poursuivi sa participation à des enquêtes statistiques d'envergure ou à des projets universitaires et son implication dans des partenariats ou comités avec la communauté scientifique. Il est notamment impliqué dans les projets suivants :

Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance « Grandir en qualité 2014 » <http://www.grandirenqualite.gouv.qc.ca> ;

Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) <http://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca> ;

Alliance de recherche universités-communautés Séparation parentale, recomposition familiale.

<http://www.arucfamille.ulaval.ca>

Comité consultatif sur le droit de la famille http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/droit_fam7juin2015.pdf

« Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques : un levier important de l'égalité entre les femmes et les hommes » http://www.rvpaternite.org/sites/default/files/documents/perespolitiquespubliques_complet_rvp2015.pdf

POUR EN SAVOIR PLUS

www.mfa.gouv.qc.ca

Suivez aussi le ministère sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).



PUBLICATIONS RÉCENTES

Quelques publications récentes des chercheurs et collaborateurs du partenariat, non mentionnées ailleurs dans le bulletin.

OUVRAGES

Carmen Lavallée (2015). *La protection internationale des droits de l'enfant : entre idéalisme et pragmatisme*, Bruxelles, Bruylant, coll. Droit et mondialisation, 416 pages.

Jézéquel M. et Françoise-Romaine Ouellette (dir.), *Les transmissions familiales aujourd'hui. De quoi vont hériter nos enfants ?*, Fides, Anjou (Québec), 292 pages.

ARTICLES ET CHAPITRES DE LIVRES

Hélène Belleau (2015). « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 27, no 1, p. 1-21.

Hélène Belleau et P. Cornut-St-Pierre (2014). « Conjugal Interdependence in Quebec: From Legal Rules to Social Representations on Spousal Support and Property Division at Breakup », *Canadian Journal of Law & Society*, vol. 29, no 1, p. 43-58.

Hélène Belleau (2013). « L'union libre, l'amour et le divorce en héritage ? », dans M. Jézéquel et Françoise-Romaine Ouellette (dir.), *Les transmissions familiales aujourd'hui. De quoi vont hériter nos enfants ?*, Fides, Anjou (Québec), p. 250-270.

Hélène Belleau et J. Vézina (2013). « Les transitions conjugales à la croisée d'univers normatifs pluriels », dans N. Burlone et S. Gaudet (dir.), *Penser la famille et les transitions de vie, repenser les politiques publiques*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 53-77, chap. II.

Laurence Charton et Denise Lemieux (2015). « Quand les parents choisissent noms et prénoms : pratiques et rites de nomination au Québec du XXI^e siècle », *Recherches familiales*, no 12, p. 113-124. www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-113.htm

Laurence Charton (2014). « La stérilisation contraceptive ou le renforcement d'une image normative de la famille », *Recherches familiales*, no 11, p. 65-73. <http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2014-1-page-65.htm>

Laurence Charton et C. Messier-Bellemare (2013). « Internet, santé sexuelle et stratégies de négociation : une étude exploratoire », *Revue internationale de communication sociale et publique*, no 10, « Diversité des usages santé d'Internet et enjeux de communication », p. 25-44.

Fournier A., G. Otis et Carmen Lavallée (2013). « Aperçu des dispositions du projet de loi relatives à l'adoption coutumière autochtone », dans *L'adoption coutumière autochtone et les défis du pluralisme juridique*, G. Otis (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 223-230.

Guimond L., A. Gilbert et Myriam Simard (2014). « Faire sa place et être de la place : la rencontre timide des nouveaux ruraux et des populations plus anciennes au Québec », *Le Géographe canadien / The Canadian Geographer*, vol. 58, no 1, p. 123-139.

Benoît Laplante et A. L. Fostik (2015). « Disentangling the Quebec fertility paradox: The recent evolution of fertility within marriage and consensual union in Quebec and Ontario », *Canadian Studies in Population*, vol. 42, nos 1-2, p. 81-101.

Benoît Laplante (2014). « L'union de fait comme mariage romain : l'Angleterre avant 1857 et la situation actuelle en Angleterre, en France et au Québec », *Revue juridique Thémis*, vol. 48, no 2, p. 291-327.

Benoît Laplante (2014). « L'union de fait comme mariage romain : Rome, l'Église et la France d'Ancien Régime », *Revue juridique Thémis*, vol. 48, no 1, p. 89-145.

Hertrich V. et Solène Lardoux (2014). « Âge à l'entrée en union des femmes en Afrique. Les données des enquêtes et des recensements sont-elles comparables ? », *Population-F*, vol. 69, no 3, p. 399-432.

Bourgeois A. et Solène Lardoux (2014). « La fécondité des unions conjugales mixtes au Québec », dans *L'intégration des familles d'origine immigrante. Les enjeux sociosanitaires et scolaires*, K. Fasal (dir.), Presses de l'Université de Montréal, p. 99-115.

Carmen Lavallée et Michelle Giroux (2013). « Le droit de l'enfant québécois à la connaissance de ses origines évalué à l'aune de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant », *Revue du Barreau*, t. 72, p. 145-173.

Carmen Lavallée (2013). « L'adoption coutumière et l'adoption québécoise; vers l'émergence d'une interface entre les deux cultures », dans *L'adoption coutumière autochtone et les défis du pluralisme juridique*, G. Otis (dir.), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 35-72. (Le texte est également paru dans la *Revue générale de droit*.)

Carmen Lavallée (2012). « Homoparenté, parentalité et filiation en droit québécois : une égalité à géométrie variable », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 64, no 1, p. 3-34.

ACTES DE COLLOQUE

Carmen Lavallée (2013). « Mise en contexte de la réalité québécoise en matière d'adoption », dans les actes du colloque *La filiation adoptive en 2010, multiples facettes*, M.-A. Poirier, G. Pagé, et M. Carignan (dir.), Montréal, Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants et Association des centres jeunesse du Québec, p. 5-10.

Carmen Lavallée (2013). « Synthèse et identification des enjeux », dans les actes du colloque *La filiation adoptive en 2010, multiples facettes*, M.-A. Poirier, G. Pagé, et M. Carignan (dir.), Montréal, Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants et Association des centres jeunesse du Québec, p. 43-46.

Murphy M. et Solène Lardoux (2015). « L'utilisation de la garde non parentale dans la province de Québec au Canada : l'effet de la politique familiale de 1997 », actes du XVII^e colloque international de l'AIDELF, *Démographie et politiques sociales*, Ouagadougou, nov. 2012, 17 pages. <http://www.erudit.org/livre/aidelf/2012/004078co.pdf>

RAPPORTS DE RECHERCHE ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

Gingras, M-E et Hélène Belleau (2015). « Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : un revue de la littérature récente ». Working Papers, INRS Centre UCS, 21 pages. <http://espace.inrs.ca/2678>.

Benoît Laplante (2015). *L'ordonnance alimentaire au profit d'un époux dans la conception québécoise du divorce*, rapport préparé pour le ministère de la Justice du Québec, 102 pages et annexes.

Benoît Laplante (2014). *Le passage à la vie adulte des jeunes Canadiens du XXI^e siècle et les conditions dans lesquelles il se fait*, rapport préparé pour le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada, 30 pages.

Publications récentes

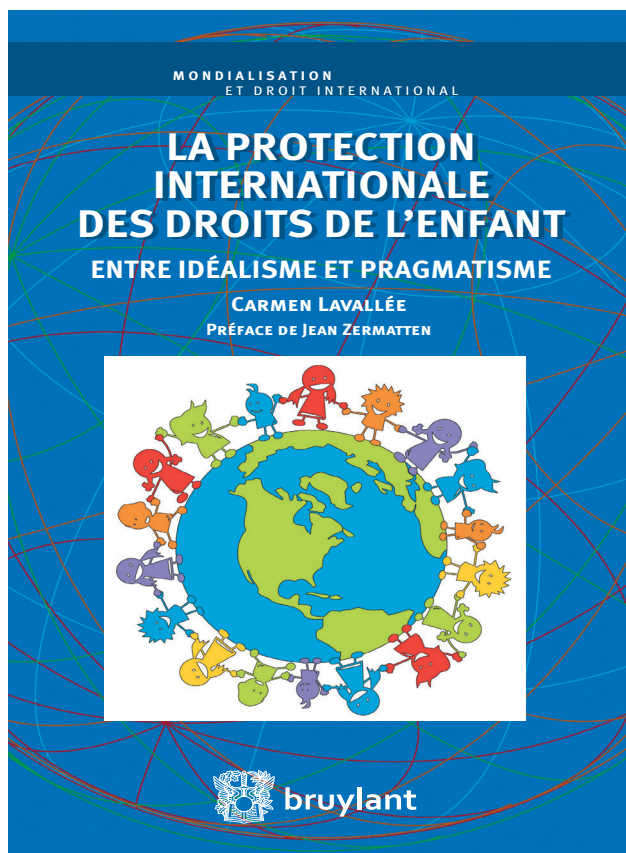
Seery A., dir. **Hélène Belleau** (2014). « Les travailleuses pauvres et la conciliation famille-travail : quelles réalités temporelles ? », *Cahiers du GIREPS*, no 5. www.gireps.org/wp-content/uploads/2014/12/Cahier-de-recherche-Annabelle-Seery.pdf

ARTICLES DANS DES REVUES PROFESSIONNELLES ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Hélène Belleau et A. Seery (2013). « L'appauvrissement commence bien avant la rupture », *Notes sociopolitiques du GIREPS*, no 3, 11 juin 2013. <http://www.gireps.org/sites/default/files/3-%20note%20sociopol%20Belleau%20et%20Seery.pdf>

Hélène Belleau et A. Seery (2013). « Le revenu familial : analyse historique des relations économiques familiales », *Notes sociopolitiques du GIREPS*, no 4, 14 juin 2013. <http://www.gireps.org/?q=revue/actuel>

Hélène Belleau (2013). « Lola c. Éric au prisme des bien continuer à le faire aussi longtemps qu'il le faudra ! », *Bulletin de liaison de la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec*, vol. 37, no 3, p. 6-7. <http://www.fafmrq.org/publications/conjoints-de-faits-vivement-une-reforme-du-droit-de-la-famille-volume-37-n-3-mars-2013>





ENFANCES FAMILLES
GÉNÉRATIONS
efg.inrs.ca

La revue *Enfances Familles Générations* dirigée par **Laurence Charton** et codirigée par **Hélène Belleau** a fait paraître plusieurs numéros.

La revue publie également tout au long de l'année des articles hors thème et des comptes rendus de lecture.

EFG est une revue numérique; elle est disponible gratuitement sur le site de la revue et sur le portail Érudit.

www.efg.inrs.ca
www.erudit.org/revue/efg



DES VIOLENCES CONJUGALES AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Quelles définitions pour quelles compréhensions du problème ?

Sous la direction de **Marylène LIEBER**
et de **Marta ROCA I ESCODA**

Violences en famille : quelles réponses institutionnelles ?

Marylène Lieber, Marta Roca i Escoda

Les violences conjugales, familiales et structurelles :

vers une perspective intégrative des savoirs Geneviève Lessard, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux, Catherine Flynn, Valérie Roy, Sonia Gauthier, Andrée Fortin

Paternité en contexte de violence conjugale :

regards rétrospectif et prospectif Michel Labarre, Valérie Roy

Comprendre le contexte de la violence pour rendre visibles les inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes : le point de vue d'enfants et d'adolescents exposés à la violence conjugale Simon Lapierre, Isabelle Côté, David Buetti, Amélie Lambert, Geneviève Lessard, Marie Drolet

La violence conjugale à l'épreuve de l'État social :

une comparaison franco-états-unienne Pauline Delage

Feminicidio/Femicidio : les enjeux théoriques et politiques

d'un discours définitoire de la violence contre les femmes Marylène Lapalus

La compréhension des violences faites aux femmes comme problème public dans un contexte post-dictatorial : étude comparée des cas espagnol et chilien

Fabiola Miranda-Pérez, Anne-Claire Sanz-Gavillon

Les violences sexuelles intrafamiliales :

un support pour la visibilité des violences sexuelles ? Alice Debauche

Hors thèmes

Un double ancrage : liens familiaux et insertion social

des enfants d'immigrés philippins en France Asuncion Fresnoza-Flot

Représentations sociales et parentalité ? : les points de vue des parents présentant

une déficience ou une lenteur intellectuelle Élise Milot, Daniel Turcotte, Sylvie Tétreault

Quand les jeunes issus de familles nombreuses envisagent de devenir parents :

l'influence de la socialisation primaire sur le nombre d'enfants souhaités Martine Court, Julien Bertrand, Géraldine Bois, Gaële Henri-Panabière, Olivier Vanhée



ACTIVITÉS DU PARTENARIAT

L'année 2014-2015 aura été marquée par l'organisation de nombreux événements.

Outre les traditionnelles **conférences-midi** qui ont accueilli des chercheurs de France et du Québec, le partenariat a organisé la première **classe de maîtres** de son histoire.

La classe de maîtres s'adressait aux étudiants de maîtrise et de doctorat dont le projet de recherche porte sur l'un ou l'autre aspect des réalités familiales contemporaines et rejoint les préoccupations du partenariat.

Son objectif était triple :

1. stimuler la réflexion collective autour de projets de recherche en cours ou en gestation;
2. soutenir le réseautage entre étudiants, chercheurs et partenaires;
3. favoriser la prise en considération par les étudiants des préoccupations émanant des milieux d'action.

C'est **Françoise-Romaine Ouellette** qui assurait la direction scientifique de cette première édition.

Enfin, le partenariat a organisé un premier **colloque consacré à l'union de fait et au mariage**. Ce colloque entendait montrer la pluralité des contextes et des effets du mariage et de l'union de fait et interroger les limites de la recherche dans sa capacité à les appréhender.



CLASSE DE MAÎTRES EN RECHERCHE SOCIALE SUR LA FAMILLE CONTEMPORAINE

13 MAI 2015 // INRS-UCS

salle 1106 // 365 rue Sherbrooke est, Montréal, H2X 1E3

Renseignements et inscription : www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=23184

8h45- 9h00 Accueil et mot de bienvenue

Françoise-Romaine Ouellette, professeure, Centre UCS de l'INRS

9h00- 9h50 La relation à distance à l'aide des nouvelles technologies entre des

grands-parents et leurs petits-enfants au cours de la petite enfance
Paul Hayotte, doctorant en psychologie communautaire, Université du Québec à Montréal // **Commentaire** : Jean Dumas, chercheur, Réseau de recherche en santé des populations du Québec et Université du Québec à Montréal

9h50- 10h40 Les relations entre les familles et les intervenants lors de la transition vers la maternelle des enfants issus de milieux marginalisés

Joanne Leher, doctorante en éducation, Université du Québec à Montréal // **Commentaire** : Julie Ruel, professeure associée, département des Sciences de l'Éducation à l'Université du Québec en Outaouais, et Julie St-Pierre, chercheuse, Institut national de santé publique

10h40-11h10 - PAUSE

11h10- 12h00 Le point de vue des familles sur les services sociaux dans le quartier Saint-Henri à Montréal : pour une analyse de la légitimité morale de l'intervention sociale

Annick Quesnel-Baldac, candidate à la maîtrise en anthropologie, Université de Montréal // **Commentaire** : Renée B.-Dandurand, professeure honoraire, Centre UCS de l'INRS, et François Aubry, responsable du centre de recherche InterActions (CRESS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent)

12h00-13h00 - DÎNER

13h00- 13h50 La famille contemporaine, centre névralgique d'une analyse des subjectivités face au temps. Esquisse d'un projet de thèse

Annabelle Ponsin, doctorante en sociologie, Université du Québec à Montréal // **Commentaire** : Denise Lemieux, professeure honoraire, Centre UCS de l'INRS, et Stéphanie Gaudet, professeure, École d'études sociologiques et anthropologiques, Université d'Ottawa

13h50- 14h40 La pauvreté et l'exclusion sociale des Premières Nations au Canada

Sajjad Taghizadeh Imani, doctorant en sociologie, Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones, Université Laval // **Commentaire** : Karine Croteau, travailleuse sociale, et Laurence Charton, professeure, Centre UCS de l'INRS

14h40-14h50 - PAUSE

14h50- 15h40 Nouvelles technologies de reproduction : pourquoi les Québécoises les priorisent-elles suite à un diagnostic d'infertilité?

Marie-Claude Lalonde, candidate à la maîtrise en anthropologie, Université de Montréal // **Commentaire** : Laurence Charton, professeure, Centre UCS de l'INRS, et Mona Greenbaum, directrice de la Coalition des familles LGBT

Partenariat Familial en mouvement
Centre UCS de l'INRS // 365 Sherbrooke est, Montréal (QC) H2X 1E3
tél. : 514-499-6274 // partenariat@ucs.inrs.ca // www.partenariat-familles.inrs.ca



Pour être informés des activités du partenariat, consultez notre site internet ou inscrivez-vous sur notre **liste de diffusion** : <http://tinyurl.com/qfzheu6>

Suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux :



<https://twitter.com/partenariatfam>



<https://www.facebook.com/partenariatFamilles>

familles en mouvement

partenariat de recherche

le partenariat de recherche
Familles en mouvement
vous invite à la conférence de

Gérard Neyrand

sociologue à l'Université Paul-Sabatier Toulouse 3

LA CONJUGALITÉ CONTEMPORAINE, UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER LE LIEN ?

mercredi 5 novembre 2014

12 heures - 13 h 30

au Centre Urbanisation Culture Société
de l'INRS // salle 2109 // 385 rue Sherbrooke est
Montréal, H2X 1E3

la conférence sera retransmise en visioconférence
dans les locaux de l'INRS à Québec // 490 rue de la
Couronne, G1K 9A9 // salle 2424

Entrée libre



partenariat@ucs.inrs.ca // 514-499-8274



Les conférences-midi
du partenariat Familles
en mouvement

CYCLE DE CONFÉRENCES PUBLIQUES HIVER 2015

12 h 15 - 13 h 30 // INRS-UCS

Montréal / 385 rue Sherbrooke est, H2X 1E3

Québec / 490 rue de la Couronne, G1K 9A9 (en visioconférence sur réservation)

26 février Des pères absents aux pères quotidiens :
salle 1106 (Montréal) les redéfinitions de la paternité contemporaine
salle 2424 (Québec) dans l'après-divorce
Agnès Martial, CNRS, Aix-Marseille Université

19 mars «Sortir ensemble sans se prendre la tête» :
salle 2109 (Montréal) dynamique d'entrée en couple en milieu
salle 2424 (Québec) étudiant dans la France urbaine au début
du XXI^e siècle
Christophe Giraud, Université Paris Descartes

26 mars Les aléas de la vie commune : droits financiers
salle 1106 (Montréal) des épouses et conflits conjugaux au début
salle 2424 (Québec) du XX^e siècle
Thierry Nootens, Université du Québec à Trois-Rivières

14 mai Regards sociologiques sur l'intimité amoureuse
salle 1106 (Montréal) **Chiara Piazzesi**, Université du Québec à Montréal
salle 4412 (Québec)

20 mai La politique familiale française : principaux
salle 2109 (Montréal) fondements et débats récents
salle 4412 (Québec) **Gilles Séraphin**, Université Paris Descartes

4 juin Pères gais et gestation pour autrui :
salle 1106 (Montréal) No Man's Land
salle 4412 (Québec) **Isabel Côté**, Université du Québec en Outaouais

Entrée libre. Visioconférence sur réservation.

Partenariat Familles en mouvement / Centre INRS-UCS
385 Sherbrooke est, Montréal (QC) H2X 1E3 // Tél. : 514-499-8274
partenariat@ucs.inrs.ca // www.partenariat-familles.inrs.ca



UNION DE FAIT ET MARIAGE CONTEXTES ET EFFETS PLURIELS

colloque du partenariat de recherche Familles en mouvement

10 juin 2015
13h15 - 17h00

Centre UCS de l'INRS
Salle 2109
385 Sherbrooke est
Montréal, H2X 1E3

Pour le droit, c'est une évidence : il y a d'un côté le mariage et, de l'autre, l'union libre. On est marié ou on ne l'est pas. Cette dichotomie juridique est cependant loin de décrire la société telle qu'elle est et telle qu'elle évolue.

La mobilité grandissante des personnes – mobilité sociale, géographique, familiale, affective... – et le vieillissement de la population entraînent des situations complexes sur le plan social et juridique. Les transformations de la vie conjugale, qui surviennent à différents moments de la

vie, mettent en relief cette complexité. Pensons à la transmission de l'héritage, à la prise de décision pour autrui quand survient l'invalidité, aux effets juridiques des mariages célébrés à l'étranger, etc. : en quoi cela change-t-il d'être marié ou pas ? et de quel mariage parle-t-on ?

Par ailleurs, pour qui veut étudier et comprendre la conjugnalité, les catégories statistiques qui reflètent ces statuts juridiques (mariage vs union libre) permettent-elles réellement d'appréhender les réalités sociales qui se cachent derrière ces divisions devenues, comme chacun peut le constater, de plus en plus obscures ? En quoi les couples mariés se distinguent-ils des conjoints de fait ? Et,

à l'intérieur de ces catégories, en quoi les couples se ressemblent-ils ? Quelle réalité les statistiques et la recherche prétendent-elles donc décrire ?

Ce colloque entend montrer la pluralité des contextes et des effets du mariage et de l'union de fait et interroger les limites de la recherche dans sa capacité à les appréhender. Il s'attellera dans une approche elle aussi plurielle. Le colloque présentera des cas et des situations qui nécessitent le recours à des mesures juridiques spécifiques, pendant ou aux termes des unions (mariages contractés à l'étranger, effets des inaptitudes), qui démontreront l'infirmité complexité des situations conjugales. Il dressera un état des lieux

de la recherche, faisant voir ses limites pour la compréhension des formes contemporaines de la conjugnalité. Enfin à travers les cas de la France, de l'Angleterre, de la Suède et du Québec, il montrera la pluralité du mariage et de l'union libre telle que la génèrent des systèmes juridiques qui diffèrent en profondeur, et, par conséquent, le caractère illusoire de la comparaison internationale.

La journée se clôturera par une table ronde rassemblant les différents intervenants de la journée.



UNION DE FAIT ET MARIAGE : CONTEXTES ET EFFETS PLURIELS partenariat Familles en mouvement

mercredi 10 juin 2015
13h15 - 17h00

Centre UCS de l'INRS
Salle 2109
385 Sherbrooke est
Montréal, H2X 1E3

renseignements et inscription
www.partenariat-familles.inrs.ca

13h15 Introduction au colloque
Hélène Belleau, Centre UCS de l'INRS, directrice scientifique
du partenariat Familles en mouvement

13h30 La mobilité géographique et la pluralité des modes de
conjugalité : un arrimage parfois difficile pour le droit
Carmen Lavallée, Faculté de droit, Université Sherbrooke

13h55 Discussion

14h05 Comparer l'incomparable : exploration de l'union libre
et du mariage dans la recherche
Hélène Belleau, Centre UCS de l'INRS

14h30 Discussion

14h40 Pause

14h55 Prise de décision pour autrui et formes de conjugalité :
mariés ou conjoints de fait, quelles possibilités et quelles
limites à agir ?
Brigitte Lefebvre, Chaire du notariat, Université de Montréal

15h20 Discussion

15h30 Quatre mariages et une union libre : la formation, les effets
et la rupture du mariage et de l'union libre en France,
en Suède, en Angleterre et au Québec
Benoît Laplante, Centre UCS de l'INRS

15h55 Discussion

16h05 Table ronde
animée par **Mylène Des Ruisseaux**, Curateur public du Québec

Les périodes de discussion sont animées par **Lorraine Desjardins**, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).





Observatoire des réalités familiales du Québec

Actualité de la recherche sur les familles

Avec la création de l'Observatoire des réalités familiales du Québec (ORFQ), l'INRS propose un nouvel espace de diffusion des connaissances scientifiques actuelles sur les familles.

Lancé le 10 juin 2015 au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, l'ORFQ rassemble les études les plus récentes qui documentent et analysent les transformations des réalités familiales contemporaines.

Cet observatoire est le fruit d'une collaboration entre le partenariat de recherche Familles en mouvance et le Laboratoire d'analyse spatiale et d'économie régionale (LASER), dirigés respectivement par les professeures Hélène Belleau et Marie-Soleil Cloutier.

Les résultats de recherche mis en lumière par l'ORFQ proviennent d'un important

réseau de chercheurs, d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et communautaires.

Ils sont présentés sous forme de fiches synthèses regroupées selon les thématiques suivantes :

- réalités sociodémographiques et historiques
- relations avec les institutions
- conditions de vie et environnement
- dynamiques interpersonnelles
- problèmes sociaux

Suivre l'évolution des transformations familiales dans les différentes régions du Québec permettra de soutenir les actions de nombreux acteurs intéressés par la famille et d'étayer la planification et l'élaboration des politiques de l'État.

www.observatoirefamille.inrs.ca

Bulletin de liaison du partenariat Familles en mouvance, vol. 12, été 2015.

© Partenariat Familles en mouvance, 2015.

Production

Delphine Lobet,
coordinatrice
514-499-8274 / partenariat@ucs.inrs.ca
www.partenariat-familles.inrs.ca

Le partenariat Familles en mouvance reçoit le soutien financier du FRQSC.

Fonds de recherche
Société et culture

Québec



INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE